

EMC terminale

Contestation de la démocratie et transformations des régimes politiques

La transformation des régimes politiques est un processus complexe et dynamique qui peut avoir des répercussions profondes sur la société et sur la vie des citoyens. Au fil de l'histoire, de nombreux pays ont connu des changements majeurs dans leur système de gouvernance, passant d'un régime à un autre, et cela peut se produire de différentes manières.

I. Les différents régimes politiques

Activité : Film Josep, Visite et conférence au Mémorial de Rivesaltes

Bien qu'aujourd'hui reconnue comme un régime politique incontournable dans la plupart des pays développés, la démocratie n'a pas toujours été une évidence.

La démocratie est un système politique dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus. Dans une démocratie, les citoyens ont le droit de participer aux processus de prise de décision, généralement par le biais d'élections libres et équitables. Les principes fondamentaux de la démocratie incluent l'égalité des droits des citoyens, la liberté d'expression et d'association, ainsi que le respect de l'État de droit. Les démocraties se caractérisent par la volonté d'accepter la diversité des individus et de promouvoir les libertés individuelles, tout en instaurant un principe d'égalité pour tous les citoyens.

La démocratie n'est pas l'unique modèle politique existant et se trouve alors parfois menacée par d'autres types de régimes.

Les régimes autoritaires sont des systèmes politiques dans lesquels le pouvoir est concentré entre les mains d'une autorité centrale, généralement un individu ou un petit groupe. Ces régimes se caractérisent par un contrôle étroit sur les institutions gouvernementales, une limitation des libertés civiles et une répression des oppositions politiques.

Restriction des droits de l'homme, la suppression de la liberté d'expression et l'absence de mécanismes de responsabilité et de contrôle.

Par exemple, la Russie sous le régime de Vladimir Poutine est souvent considérée comme un Exemple d'autoritarisme, avec un contrôle important sur les médias, une limitation de la liberté d'expression et des oppositions politiques réprimées.

Les régimes totalitaires vont plus loin que les régimes autoritaires en cherchant à exercer un contrôle total sur tous les aspects de la vie politique, sociale et culturelle. Dans ces systèmes, l'État cherche à imposer une idéologie dominante, souvent par le biais de la propagande, de la censure et de la répression. Les régimes totalitaires éliminent généralement toute forme d'opposition et suppriment les droits individuels en faveur de l'intérêt de l'État.

Suppression totale des libertés, l'endoctrinement de la population et l'utilisation de la violence d'État pour maintenir le pouvoir absolu. Le régime de Staline en Union soviétique, caractérisé par la terreur, la collectivisation forcée et le culte de la personnalité, est souvent cité comme un exemple emblématique de totalitarisme.

II. La transition de la démocratie vers l'autoritarisme ou le totalitarisme

Activité : American history X

La transition de la démocratie vers l'autoritarisme et le totalitarisme peut être le résultat de divers facteurs complexes.

1. **Crise économique et sociale** : Les difficultés économiques prolongées, telles que le chômage élevé, l'inflation, la pauvreté généralisée et les inégalités sociales croissantes, peuvent créer un terreau fertile pour le mécontentement populaire et favoriser l'émergence de mouvements autoritaires ou totalitaires.
2. **Crise politique** : Les conflits politiques internes, la polarisation partisane, l'incapacité des gouvernements démocratiques à résoudre efficacement les problèmes nationaux et les crises de légitimité peuvent affaiblir les institutions démocratiques et ouvrir la voie à des régimes autoritaires.
3. **Manipulation et abus du pouvoir** : Les dirigeants démocratiquement élus qui cherchent à étendre leur pouvoir en manipulant les élections, en limitant les libertés civiles, en réprimant l'opposition politique et en contrôlant les médias peuvent progressivement transformer un système démocratique en un régime autoritaire ou totalitaire.
4. **Montée de l'extrémisme politique** : L'émergence de mouvements extrémistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, qui prônent des idéologies autoritaires ou totalitaires et qui exploitent les divisions sociales et ethniques peut compromettre les fondements démocratiques et entraîner une transition vers des régimes autoritaires.
5. **Crise de confiance et désillusion démocratique** : La perte de confiance du public dans les institutions démocratiques en raison de la corruption, du clientélisme politique, de l'injustice sociale ou de l'inefficacité gouvernementale peut conduire à un rejet de la démocratie au profit de solutions autoritaires perçues comme plus efficaces.
6. **Menaces externes et crises internationales** : Les menaces extérieures telles que les conflits armés, le terrorisme ou les pressions géopolitiques peuvent inciter les gouvernements démocratiques à restreindre les libertés civiles et à adopter des mesures autoritaires au nom de la sécurité nationale.

Ces facteurs peuvent interagir de manière complexe et se renforcer mutuellement, contribuant ainsi à la transition d'une société démocratique vers un régime autoritaire ou totalitaire.

Il existe plusieurs exemples historiques de transitions de démocraties vers des régimes autoritaires ou totalitaires. Voici quelques exemples notables :

1. **Allemagne nazie** : Après une période de démocratie fragile dans la République de Weimar, l'Allemagne a connu la montée du parti national-socialiste (Nazi) dirigé par Adolf Hitler dans les années 1930. Par le biais d'élections démocratiques et d'une série de manipulations politiques, les nazis ont pris le contrôle du gouvernement et ont établi un régime autoritaire qui a rapidement évolué vers un régime totalitaire, marqué par la terreur, la répression politique et la persécution des minorités.
2. **Italie fasciste** : Dans les années 1920, l'Italie a été témoin de l'émergence du régime fasciste dirigé par Benito Mussolini. Mussolini a exploité les divisions politiques et sociales de l'Italie de l'après-guerre pour s'emparer du pouvoir, instaurant un régime autoritaire marqué par la censure, la suppression de l'opposition politique et le culte de la personnalité.
3. **Espagne franquiste** : À la suite de la guerre civile espagnole (1936-1939), le général Francisco Franco a établi un régime autoritaire en Espagne. Franco a aboli la démocratie et a instauré un régime dictatorial caractérisé par la répression politique, la censure, et la centralisation du pouvoir entre ses mains.

4. **Chili de Pinochet** : En 1973, le coup d'État militaire dirigé par le général Augusto Pinochet a renversé le gouvernement démocratiquement élu du président Salvador Allende au Chili. Pinochet a instauré un régime militaire autoritaire caractérisé par la répression politique, les violations des droits de l'homme et la persécution de l'opposition politique.
5. **Turquie contemporaine** : Depuis les années 2010, la Turquie a vu un glissement progressif vers un régime autoritaire sous la présidence de Recep Tayyip Erdoğan. Les purges politiques, la répression des médias indépendants, et les modifications constitutionnelles ont conduit à une concentration croissante du pouvoir entre les mains du président et de son parti.

Ces exemples illustrent comment des démocraties peuvent basculer vers des régimes autoritaires ou totalitaires en réponse à diverses crises politiques, sociales ou économiques, ainsi qu'à la montée de leaders autoritaires exploitant les faiblesses des institutions démocratiques.

American History X est un film puissant qui peut effectivement offrir des perspectives sur le basculement des régimes démocratiques vers des régimes totalitaires, bien qu'il ne traite pas directement de ce sujet. Le film explore les thèmes de la haine, du racisme et de la violence, ainsi que de la radicalisation et de la rédemption individuelle.

On peut voir dans le personnage principal, Derek Vinyard, un exemple de la manière dont les idéologies extrémistes peuvent conduire à la violence et à la destruction. Initialement, Derek est un skinhead néo-nazi, embrassant une idéologie raciste et violente. Son cheminement vers le radicalisme et la violence témoigne de la manière dont certains individus peuvent être entraînés vers des idéologies totalitaires.

Cependant, le film ne se contente pas de montrer la descente aux enfers de Derek, il offre également un regard sur sa rédemption et sa prise de conscience des conséquences de ses actions. Cela met en lumière la possibilité de rédemption individuelle et de lutte contre les idéologies extrémistes.

En examinant les causes qui ont conduit Derek vers l'extrémisme et les conséquences de ses actions, "American History X" offre des éléments de réflexion sur la fragilité des régimes démocratiques face à la montée des idéologies totalitaires. Il souligne également l'importance de la résilience sociale et de l'éducation pour prévenir de tels basculements.

III. La transition démocratique

On appelle transition démocratique un processus politique qui permet un passage progressif d'un régime dictatorial à une démocratie. En effet, selon les pays, elle peut prendre des formes très différentes et se dérouler en général sur plusieurs années.

Apparu d'abord dans le contexte espagnol, pour désigner le passage du régime autoritaire du général Franco au régime démocratique, il s'est popularisé dans les années 1990 avec l'éclatement du bloc soviétique. Un véritable paradigme se met alors en place en science politique : la « transitologie ».

Identification des étapes de la transition démocratique

- Une phase dite « de **libéralisation** » au cours de laquelle le régime autoritaire commence à relâcher des prisonniers politiques. La censure des médias s'affaiblit, la compétition électorale se développe. Cette première étape, d'une durée variable, ne conduit pas nécessairement à la démocratie.
- **L'organisation d'élections libres**, auxquelles participent des groupes auparavant réprimés. Ces élections doivent être justes, c'est-à-dire permettre à tous les électeurs d'exprimer leur

suffrage, sans subir de pression, et à tous les candidats de faire campagne dans les mêmes conditions.

- **Une phase de consolidation** permet l'installation d'une démocratie représentative et libérale grâce à l'organisation régulière d'élections libres, l'existence d'une justice indépendante garante des libertés individuelles et le développement du pluralisme politique...

Exemples de transitions démocratiques :

- L'Allemagne entre 1945 et 1949,
- Le Portugal après le régime de Salazar, à partir de 1974,
- L'Espagne après la dictature de Franco, mort en 1975,
- L'Argentine après la dictature militaire, en 1983,
- Le Chili après le régime de Pinochet, à partir de 1987.

IV/ Les mises en question de la démocratie libérale.

La démocratie libérale est un système politique qui combine des principes démocratiques tels que la participation citoyenne et l'égalité des droits, avec des valeurs libérales telles que la protection des droits individuels, la primauté du droit et la séparation des pouvoirs.

Remise en question de la représentativité : Certains critiques soutiennent que la démocratie libérale repose sur des mécanismes de représentation politique qui ne reflètent pas toujours fidèlement la volonté du peuple, en raison de l'influence des intérêts particuliers et de l'élitisme politique.

Inégalités socio-économiques : Des voix s'élèvent pour souligner que la démocratie libérale ne parvient pas à résoudre les inégalités socio-économiques et que le système favorise souvent les intérêts des élites économiques au détriment de la majorité.

Influence des médias et de la désinformation : La montée en puissance des médias sociaux et la diffusion rapide de fausses informations remettent en question la qualité du débat public et la capacité des citoyens à prendre des décisions éclairées, mettant ainsi en péril les fondements de la démocratie libérale.

Crise de confiance : Une défiance croissante envers les institutions politiques et les élites est observée, ce qui peut fragiliser la légitimité de la démocratie libérale et ouvrir la voie à des alternatives politiques

Renforcement de la participation citoyenne : Des propositions visent à accroître l'implication des citoyens dans le processus démocratique, en encourageant la participation directe, la consultation populaire et la décentralisation du pouvoir.

Réforme des institutions : Certains appellent à une réforme des institutions politiques pour rendre le système plus représentatif, transparent et responsable, en introduisant des mécanismes tels que le financement public des partis politiques et la limitation des mandats.

Lutte contre la désinformation : Des initiatives sont entreprises pour renforcer la résilience des citoyens face à la désinformation, promouvoir la littératie médiatique et encourager la vérification des faits

Exemple :

L'émergence de mouvements populistes remettant en cause les institutions démocratiques dans plusieurs pays, comme le Brexit au Royaume-Uni ou l'élection de dirigeants populistes dans diverses régions du monde. Les protestations massives contre les inégalités économiques, comme le mouvement des "Indignés" en Espagne ou les manifestations des "Gilets jaunes" en France, remettent en question l'efficacité de la démocratie libérale dans la répartition équitable des richesses.

Le vote, un outil démocratique

Le droit de vote est l'un des piliers de la démocratie. En France, c'est un droit issu d'un long processus de luttes et de débats. Sous la monarchie, le suffrage n'existait pas. Avec les événements révolutionnaires, la naissance de la démocratie fait évoluer les principes de souveraineté et l'acquisition de nouveaux droits politiques, dont le droit de vote.

En France le vote n'est pas une obligation, contrairement à certains pays européens (Grèce, Belgique, Suisse), mais il est tout de même considéré comme un devoir citoyen

I. La construction du vote dans le processus de démocratisation

Activités : Cours Histoire avec Marie Hélène

La construction du vote dans le processus de démocratisation en France depuis la Révolution française a été marquée par plusieurs étapes importantes, reflétant l'évolution de la démocratie française au fil du temps. Voici une vue d'ensemble des principales phases de cette construction :

1. **Révolution française (1789-1799)** : La Révolution française a été une période de bouleversements politiques majeurs en France, marquée par l'abolition de la monarchie absolue et l'établissement d'une république. Pendant cette période, des idées républicaines et démocratiques ont émergé, y compris des discussions sur le droit de vote. En 1791, le suffrage censitaire a été instauré, accordant le droit de vote uniquement aux hommes adultes qui payaient un certain montant d'impôts.
2. **Monarchie constitutionnelle (1791-1792)** : La monarchie constitutionnelle établie après la Révolution a introduit des institutions représentatives et un parlement bicaméral, comprenant l'Assemblée législative et le roi. Le droit de vote restait cependant limité aux hommes ayant une certaine propriété ou un niveau de revenu.
3. **Première République (1792-1804)** : La Première République française a été proclamée en 1792, marquant la fin de la monarchie. Pendant cette période, le droit de vote a été élargi à un plus grand nombre d'hommes, bien que le suffrage censitaire persiste. La Constitution de l'an III (1795) a introduit le suffrage indirect, où les citoyens élaient des électeurs qui choisissaient ensuite les représentants.
4. **1789 : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** : Adoptée pendant la Révolution française, cette déclaration a affirmé le principe de l'égalité des citoyens devant la loi et a posé les bases de la démocratie en France. Bien que le droit de vote n'ait pas été explicitement inclus à ce stade, cette déclaration a jeté les fondements philosophiques pour les réformes ultérieures.
5. **Restauration et Monarchie de Juillet (1814-1848)** : Après la chute de Napoléon, la monarchie a été restaurée en France, suivie par la Monarchie de Juillet sous Louis-Philippe. Pendant cette période, le droit de vote était généralement réservé aux propriétaires et aux contribuables, avec des restrictions variables en fonction des réformes politiques en cours.

6. **1848 : Le suffrage universel masculin** : La Révolution de 1848 a conduit à l'établissement de la Deuxième République en France. La Constitution de 1848 a introduit le suffrage universel masculin, accordant le droit de vote à tous les hommes adultes, quel que soit leur statut social ou leur niveau de richesse. Cette réforme a été une étape majeure vers la démocratisation de la France.
7. **Deuxième République (1848-1852)** : La Deuxième République a été proclamée après la Révolution de 1848. La Constitution de 1848 a introduit le suffrage universel masculin en France, accordant le droit de vote à tous les hommes adultes, indépendamment de leur revenu ou de leur statut social. Cela a été une avancée majeure dans la construction de la démocratie en France.
8. **Troisième et Quatrième Républiques (1870-1958)** : Les républiques qui ont suivi la chute du Second Empire ont maintenu le suffrage universel masculin en France. Des réformes ultérieures ont étendu le droit de vote aux citoyens français vivant à l'étranger, ainsi qu'aux femmes (à partir de 1944 pour les municipales, et en 1945 pour les autres élections).
9. **1944-1945 : L'extension du droit de vote aux femmes** : Après la Seconde Guerre mondiale, la France a connu une série de réformes importantes concernant le droit de vote. En 1944, les femmes françaises ont obtenu le droit de vote aux élections municipales, et en 1945, ce droit a été étendu aux élections nationales. Cette étape a été un pas crucial vers l'égalité des sexes en politique.
10. **Cinquième République (depuis 1958)** : La Constitution de la Cinquième République, établie en 1958, maintient le suffrage universel direct pour les élections présidentielles et législatives en France. Des réformes ultérieures ont modifié certains aspects du système électoral, mais le principe du suffrage universel reste fondamental dans la démocratie française contemporaine.
11. **1974 : L'abaissement de l'âge de vote à 18 ans** : Avant 1974, l'âge minimum pour voter en France était de 21 ans. En 1974, cette limite d'âge a été abaissée à 18 ans, alignant ainsi le droit de vote avec l'âge de la majorité civile. Cette réforme a permis une plus grande participation politique des jeunes adultes.

II. Les modalités du vote dans la démocratie française

Activité : Atelier presse et Politique avec Cécile Barral

En France, les modalités du vote dans le cadre de la démocratie reposent sur un ensemble de procédures et de règles établies par la Constitution et la législation électorale.

A. La campagne électorale

Les élections commencent par la campagne électorale, qui se déroule plusieurs mois à l'avance.

Le but principal d'une campagne électorale est de persuader les électeurs de soutenir un candidat, un parti politique ou une proposition spécifique lors d'une élection. Voici quelques objectifs clés d'une campagne électorale :

1. **Mobilisation des électeurs** : Une campagne électorale vise à mobiliser les électeurs pour qu'ils participent au processus démocratique en se rendant aux urnes le jour de l'élection. Cela peut impliquer des efforts de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation pour encourager l'inscription sur les listes électorales et la participation au vote.
2. **Promotion du candidat ou du parti** : Une campagne électorale cherche à promouvoir les qualités, les politiques et les réalisations du candidat ou du parti politique qu'elle représente.

Cela peut se faire à travers des discours, des débats, des publicités, des réunions publiques, des tracts, des médias sociaux et d'autres moyens de communication.

3. **Atteinte des électeurs indécis** : Une campagne électorale vise souvent à persuader les électeurs indécis ou les électeurs potentiels qui ne sont pas encore engagés en faveur d'un candidat ou d'un parti. Les efforts de persuasion peuvent inclure la présentation d'arguments convaincants, la dénonciation des adversaires politiques et la mise en valeur des différences entre les candidats ou les partis.
4. **Collecte de fonds** : Les campagnes électorales nécessitent souvent des ressources financières importantes pour financer les activités de sensibilisation, de publicité et de mobilisation. Une partie importante de la campagne consiste à collecter des fonds auprès de donateurs individuels, de groupes d'intérêt, de partisans et d'autres sources.
5. **Formation d'une coalition de soutien** : Une campagne électorale cherche à former une coalition de soutien en ralliant divers groupes d'électeurs, tels que les membres d'un parti politique, les travailleurs syndiqués, les minorités ethniques, les jeunes, les personnes âgées, les professionnels, etc. La construction de cette coalition peut contribuer à assurer une base électorale solide pour le candidat ou le parti

B. Le déroulement des élections

Voici un aperçu des principales modalités du vote en France :

1. **Suffrage universel** : Le principe du suffrage universel est au cœur du système électoral français, ce qui signifie que tous les citoyens français majeurs ont le droit de vote, indépendamment de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur situation économique ou de leur statut social.
2. **Élections régulières** : Les élections se déroulent à intervalles réguliers selon un calendrier fixé par la loi. Les principales élections en France comprennent les élections présidentielles, les élections législatives, les élections régionales, les élections municipales et les élections européennes.
3. **Inscriptions sur les listes électorales** : Pour participer aux élections en France, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence. L'inscription est généralement automatique pour les citoyens français dès l'âge de 18 ans, mais elle peut également être effectuée sur demande pour les personnes éligibles.
4. **Bureaux de vote** : Les élections se déroulent dans des bureaux de vote situés dans chaque commune. Les électeurs se rendent dans leur bureau de vote désigné pour exercer leur droit de vote le jour des élections.
5. **Bulletin de vote** : Les électeurs reçoivent un bulletin de vote contenant la liste des candidats ou des partis en lice pour l'élection. Ils choisissent leur candidat en marquant leur bulletin de vote dans l'isoloir.
6. **Isoloir** : L'isoloir est un espace privé dans le bureau de vote où les électeurs peuvent remplir leur bulletin de vote en toute confidentialité, sans influence extérieure.
7. **Vote secret** : Le vote en France est secret, ce qui signifie que chaque électeur peut exercer son droit de vote en toute confidentialité, sans avoir à révéler ses choix à quiconque.
8. **Dépouillement des votes** : Une fois que les électeurs ont voté, les bulletins de vote sont dépouillés par les membres du bureau de vote pour comptabiliser les voix et déterminer les résultats de l'élection.

Ces modalités du vote garantissent un processus électoral transparent, équitable et démocratique en France, permettant aux citoyens d'exercer leur droit de vote de manière libre et éclairée.

III. Les types de votes

Activité : Atelier presse et Politique avec Cécile Barral

Le vote blanc, le vote nul et l'abstention sont tous des phénomènes liés à la participation électorale, mais ils ont des significations et des implications différentes. Voici une explication de chacun :

1. **Vote blanc** : Le vote blanc est un vote exprimé lors d'une élection où l'électeur choisit de ne pas voter pour aucun des candidats en lice. Il se distingue du vote nul car il est intentionnel et délibéré. Les bulletins de vote blanc sont comptabilisés séparément des votes valides, mais ils ne sont généralement pas pris en compte dans le décompte des suffrages exprimés pour déterminer le résultat de l'élection. Les électeurs choisissent souvent de voter blanc pour exprimer leur mécontentement à l'égard des candidats ou des choix politiques disponibles.
2. **Vote nul** : Le vote nul se produit lorsqu'un électeur remplit son bulletin de vote de manière incorrecte ou invalide, ce qui rend son vote non comptabilisé dans le décompte final. Les votes nuls peuvent résulter de diverses erreurs, telles que le marquage de plusieurs candidats, l'absence de signature ou tout autre acte qui invalide le bulletin de vote. Contrairement au vote blanc, le vote nul est souvent le résultat d'une erreur ou d'une confusion de la part de l'électeur, plutôt que d'un choix délibéré de ne pas soutenir aucun des candidats.
3. **Abstention** : L'abstention se réfère au fait pour un électeur de ne pas participer à une élection en s'abstenant de voter. Cela peut se produire pour diverses raisons, telles que le désintérêt pour les enjeux politiques, la méfiance à l'égard du système politique, la désillusion à l'égard des candidats ou des partis en lice, ou simplement l'oubli ou l'indisponibilité le jour du scrutin. L'abstention peut avoir un impact significatif sur les résultats d'une élection, car elle peut influencer le taux de participation et la légitimité du processus électoral.

En résumé, le vote blanc est une expression délibérée de mécontentement ou de désapprobation à l'égard des candidats ou des choix politiques, le vote nul résulte souvent d'erreurs ou de confusion de la part des électeurs, et l'abstention se produit lorsque les électeurs choisissent de ne pas participer à l'élection en s'abstenant de voter. Bien que tous ces phénomènes soient des formes de non-participation électorale, ils ont des motivations et des implications différentes pour le processus démocratique.

IV. L'électorat sous influence

Activités : Atelier politique avec Cécile Barral, Atelier EMC sur la liberté de la presse, et de l'opinion avec Jean Fanny et Marion, Rencontre avec JM Delambre

Le rôle des médias dans les campagnes électorales

Les médias classiques et les réseaux sociaux ont tous deux une influence significative sur les campagnes électorales et les intentions de vote, mais ils opèrent souvent de manière différente.

1. **Médias classiques** :
 - Les médias traditionnels tels que la télévision, la radio et les journaux ont historiquement joué un rôle central dans la façon dont les électeurs reçoivent des informations sur les candidats et les enjeux politiques.
 - Les débats télévisés, les interviews politiques, les reportages et les analyses politiques dans les journaux ont un impact direct sur la perception du public à l'égard des candidats et de leurs politiques.

- Les médias classiques ont souvent des normes éditoriales strictes et sont soumis à une réglementation gouvernementale, ce qui peut influencer le type d'informations diffusées.

2. Réseaux sociaux :

- Les réseaux sociaux ont révolutionné la manière dont les informations sont partagées et consommées pendant les campagnes électorales. Les plateformes telles que Facebook, Twitter, Instagram et TikTok permettent aux candidats de communiquer directement avec les électeurs sans intermédiaire journalistique.
- Les réseaux sociaux permettent également aux électeurs de s'engager activement dans le processus politique en partageant des informations, en exprimant leurs opinions et en interagissant avec d'autres électeurs.
- Cependant, les réseaux sociaux peuvent également être des vecteurs de désinformation et de manipulation. Les fausses nouvelles et les théories du complot peuvent se propager rapidement sur ces plateformes, ce qui peut influencer de manière négative les perceptions et les intentions de vote.

Exemple de l'utilisation des réseaux sociaux par Jordan Bardella

L'utilisation des réseaux sociaux a certainement été un élément clé de l'ascension politique de Jordan Bardella.

Stratégie de communication : Bardella a su utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir ses idées et sa vision politique, ainsi que pour interagir directement avec les électeurs. Son usage efficace des plateformes comme Twitter et Facebook lui a permis de toucher un public plus large et de contourner les médias traditionnels.

Identification à une nouvelle génération politique : En utilisant les réseaux sociaux, Bardella a réussi à capter l'attention et le soutien d'une partie de la jeunesse française, notamment en abordant des problématiques qui les concernent directement, comme l'emploi, l'immigration et l'identité nationale.

Message politique : L'efficacité de Bardella sur les réseaux sociaux peut également être attribuée à la clarté de son message politique et à sa capacité à mobiliser les partisans autour de certaines idées phares de son parti, telles que la souveraineté nationale, la lutte contre l'immigration et l'euroscepticisme.

L'analyse comparative de l'utilisation des réseaux sociaux par Jordan Bardella et Gabriel Attal, deux figures politiques en France, met en lumière des approches différentes en termes de stratégie de communication et de style de leadership.

Bardella, en tant que membre du Rassemblement National (RN), a une présence active sur les réseaux sociaux, en particulier sur Twitter et Facebook. Il utilise ces plateformes pour promouvoir les positions et les idées de son parti, avec un accent particulier sur les questions d'immigration, d'identité nationale et de souveraineté. Bardella adopte souvent un ton direct et polémique dans ses publications, ce qui suscite souvent des réactions passionnées de la part de ses partisans et de ses détracteurs. Son utilisation des réseaux sociaux est axée sur la mobilisation de sa base électorale et sur la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté politique.

Gabriel Attal, en tant que porte-parole du gouvernement français et membre de La République En Marche (LREM), utilise également activement les réseaux sociaux, notamment Twitter et Instagram. Contrairement à Bardella, Attal adopte souvent un ton plus mesuré et consensuel dans ses publications, mettant en avant les réalisations du gouvernement et les initiatives politiques de LREM.

Il utilise les réseaux sociaux pour communiquer directement avec les citoyens, répondre à leurs questions et expliquer les positions et les actions du gouvernement. Attal met l'accent sur la transparence et l'accessibilité, en partageant régulièrement des informations sur son travail et ses engagements publics.

En comparant les deux approches, on peut observer que Bardella privilégie une communication plus directe et provocatrice, visant à mobiliser une base militante, tandis qu'Attal adopte une approche plus institutionnelle et consensuelle, axée sur la transparence et le dialogue avec les citoyens. Ces différences reflètent les divergences idéologiques et stratégiques entre le RN et LREM, ainsi que les personnalités et les objectifs individuels de Bardella et Attal en tant que leaders politiques.

On peut donc se demander si une stratégie est plus impactante que l'autre et si l'utilisation des réseaux sociaux donne un avantage à l'un ou l'autre candidat.

De plus, Il est important de reconnaître que tant les médias traditionnels que les réseaux sociaux peuvent influencer l'opinion publique lors des campagnes électorales, et cette influence peut parfois être manipulatrice.

Voici quelques façons dont cela peut se produire :

1. **Désinformation et manipulation de l'information** : Les médias, qu'ils soient traditionnels ou sociaux, peuvent diffuser de fausses informations ou biaiser les informations pour promouvoir certains agendas politiques ou discréditer des candidats. Cela peut être fait à travers la sélection sélective des faits, la distorsion de la vérité ou la diffusion de théories du complot.
2. **Biais de couverture médiatique** : Les médias traditionnels peuvent favoriser certains candidats ou partis politiques en leur accordant une couverture médiatique plus positive ou en mettant l'accent sur leurs réalisations, tandis qu'ils peuvent critiquer ou ignorer d'autres candidats. De même, les algorithmes des réseaux sociaux peuvent favoriser la diffusion de contenu qui correspond aux opinions et aux préférences des utilisateurs, ce qui peut créer des bulles d'information et renforcer les biais existants.
3. **Campagnes de désinformation et de manipulation en ligne** : Les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour mener des campagnes de désinformation ciblées visant à manipuler l'opinion publique en faveur ou à l'encontre de certains candidats. Cela peut impliquer la création de faux comptes ou de bots pour propager des messages politiques, la diffusion de fausses nouvelles ou la manipulation des algorithmes pour amplifier certains contenus.
4. **Influence des annonceurs et des intérêts financiers** : Les médias traditionnels et les plateformes de réseaux sociaux dépendent souvent des revenus publicitaires, ce qui peut influencer leur couverture médiatique et leur contenu éditorial. Les annonceurs et les intérêts financiers peuvent exercer une pression pour promouvoir certains candidats ou pour façonner la façon dont les questions politiques sont présentées.

Les médias et les réseaux sociaux ont le pouvoir **d'influencer l'opinion publique** lors des campagnes électorales, et cette influence peut parfois être manipulatrice. Il est important pour les électeurs de **faire preuve de discernement, de vérifier les sources d'information et d'être conscients des biais potentiels** lorsqu'ils consomment des médias pendant les campagnes électorales. De plus, des mesures doivent être prises pour lutter contre la désinformation et la manipulation en ligne, notamment par le biais de la réglementation, de la transparence et de l'éducation aux médias.

Un exemple notable de manipulation de l'opinion publique par les médias et les réseaux sociaux en France lors de campagnes électorales est l'élection présidentielle de 2017.

Pendant cette campagne, il y a eu des allégations de diffusion de fausses informations et de désinformation sur les réseaux sociaux, visant à discréditer certains candidats et à influencer l'opinion publique. Par exemple :

Affaire MacronLeaks : En mai 2017, peu avant le second tour de l'élection présidentielle opposant Emmanuel Macron à Marine Le Pen, des milliers de documents et d'e-mails prétendument piratés de l'équipe de campagne de Macron ont été diffusés sur les réseaux sociaux dans ce qu'on a appelé "MacronLeaks". Ces documents ont été partagés massivement sur les réseaux sociaux et ont été largement relayés par certains partisans de Le Pen et par des médias favorables à sa candidature. Bien que l'origine exacte des fuites n'ait pas été clairement établie, elles ont été largement perçues comme une tentative de discréditer Macron avant le vote.

Propagation de fausses nouvelles : Pendant la campagne, plusieurs fausses nouvelles et théories du complot ont été diffusées sur les réseaux sociaux, visant à discréditer certains candidats ou à semer la confusion parmi les électeurs. Par exemple, des rumeurs ont circulé selon lesquelles Macron aurait un compte offshore, ce qui s'est avéré être une fausse nouvelle. De même, des théories du complot impliquant Macron dans diverses conspirations ont été largement diffusées en ligne.

Ces exemples illustrent comment les médias et les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour manipuler l'opinion publique pendant les campagnes électorales en France. Ils soulignent également la nécessité pour les électeurs de faire preuve de discernement et de vérifier les sources d'information lorsqu'ils sont confrontés à des informations politiques sur les réseaux sociaux.

V. Faut-il reconnaître le vote blanc?

Pour les **assesseurs** en France, un vote est considéré comme blanc lorsque l'électeur dépose dans l'urne une enveloppe vide ou remplie d'une feuille de papier vierge de même dimension que le bulletin des candidats.

Depuis 2014, le vote blanc se différencie du vote nul, qui consiste à introduire dans l'urne un bulletin déchiré, rayé ou tout papier autre que le bulletin d'un candidat. Le pourcentage de votes blancs est donc désormais publié après chaque élection, ce qui permet d'obtenir une idée du nombre de citoyens n'ayant été convaincus par aucun des candidats en lice.

Néanmoins, le vote blanc n'est pas comptabilisé dans les suffrages exprimés. En clair, son nombre, même massif, n'a aucun impact sur l'élection.

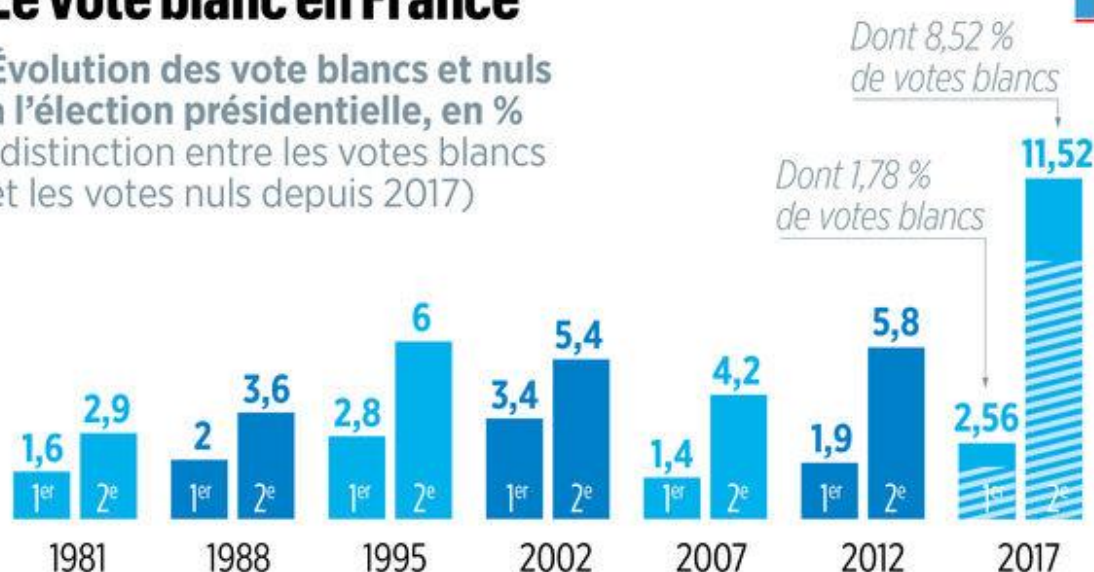
Si l'on se penche sur la présidentielle par exemple, la Constitution prévoit que « le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés ». Au second tour, il obtient forcément plus de 50 % des suffrages exprimés, étant donné que les candidats ne sont plus que deux.

Pourquoi le prendre en compte ?

Avec une prise en compte du vote blanc dans le total des suffrages exprimés, la majorité absolue serait alors beaucoup plus difficile à atteindre. Prendre en compte les votes blancs reviendrait à amoindrir le score des candidats : par exemple, Jacques Chirac en 1995 ou François Hollande en 2012 n'auraient pas plus de 50 % s'ils avaient été comptés dans les suffrages exprimés.

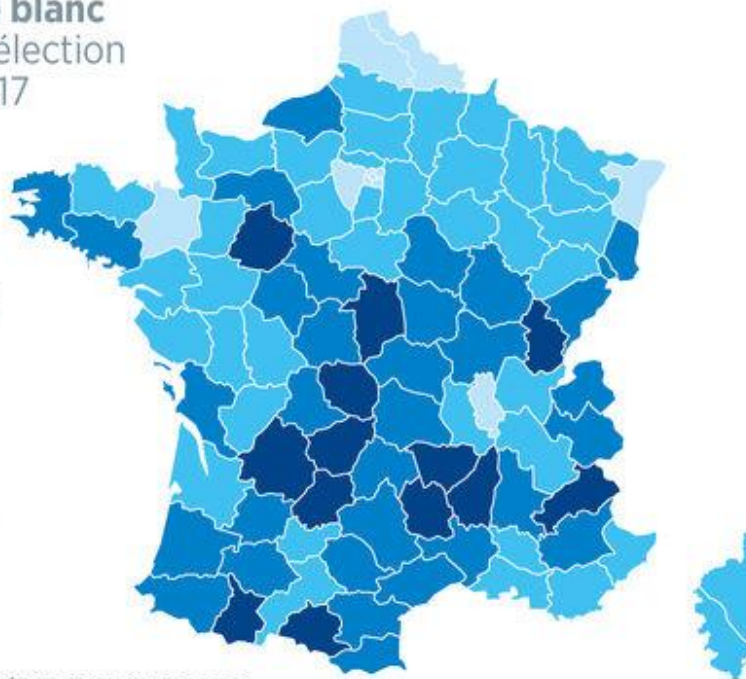
Le vote blanc en France

Évolution des vote blancs et nuls à l'élection présidentielle, en %
(distinction entre les votes blancs et les votes nuls depuis 2017)



Répartition du vote blanc au second tour de l'élection présidentielle de 2017

- Moins de 8 %
- De 8 à 9 %
- De 9 à 10 %
- Plus de 10 %



LP/INFOGRAPHIE. 24/1/2021.

SOURCES : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, OPINIONWAY.

Les partisans d'une reconnaissance du vote blanc le considèrent comme un véritable choix citoyen. L'électeur, en votant blanc, exprime le fait qu'il ne se reconnaît dans aucun des candidats présents.

Quels pays reconnaissent le vote blanc ?

La Suède reconnaît le vote blanc uniquement lors des référendums : pour que le « oui » l'emporte, il doit faire un score supérieur à la somme des « non » et des votes blancs.

En Suisse, le vote blanc est comptabilisé dans les suffrages, mais une majorité relative et non absolue suffit pour être élu. En clair, le vote blanc n'influence pas tellement l'élection.

Si le second tour d'une élection donne une majorité absolue de votes blancs en Colombie, celle-ci est déclarée invalide et un autre scrutin est organisé, avec interdiction pour les candidats du premier scrutin de se présenter à nouveau. Enfin, au Pérou, le vote blanc peut aussi invalider une élection s'il représente les deux tiers des suffrages.

Comment le mettre en place ?

Prendre en compte le vote blanc en France reviendrait donc à ajouter une troisième possibilité de vote au second tour d'une élection. « Or, cela pourrait conduire à la situation qu'aucun candidat n'obtienne la majorité absolue au second tour », pointait du doigt [un rapport du Sénat publié en 2013](#). Rien n'empêche d'imaginer en effet un second tour de la présidentielle avec 10 % de vote blanc, 46 % des voix pour le candidat A et 44 % pour le candidat B.

Dans ce cas de figure, deux choix s'opposeraient alors : organiser un nouveau scrutin, comme en Colombie, ou modifier la Constitution et instaurer une élection à la majorité relative, comme en Suisse. « Il serait délicat de tirer les conséquences d'une part importante, voire d'une majorité de bulletins blancs : faudrait-il prévoir l'organisation d'un nouveau scrutin ? Devrait-on désigner, par tirage au sort, des citoyens pour un nombre de sièges à pourvoir correspondant au score obtenu ? », interroge le rapport de 2013.

Autre difficulté soulignée dans le même rapport : lors d'un référendum, voter blanc équivaldrait à voter contre la proposition. Les débats ne sont donc pas près de s'arrêter, même si les Français élisent un candidat en faveur d'une reconnaissance du vote blanc en avril prochain.

En résumé

Pour ses défenseurs, la reconnaissance du vote blanc offrirait la possibilité d'élire des représentants plus légitimes et rétablirait la confiance des citoyens dans les institutions. Mais sa mise en place compliquée implique de modifier la Constitution, sans oublier le point d'interrogation concernant les référendums.

Faire vivre le débat dans une démocratie

L'une des grandes avancées de la démocratie se situe dans la permission du débat, c'est-à-dire, que dans une démocratie il est possible pour les citoyens de discuter, de remettre en question ou de problématiser les sujets politiques divers. Le débat permet notamment de faire avancer des sujets de préoccupations contemporains.

I. Le conditions du débat public

La démocratie repose sur l'information et son accès pour tous les citoyens. L'information constitue en effet la base de la construction du débat, puisqu'elle permet d'obtenir les connaissances nécessaires à la discussion sur un sujet particulier.

Le débat public désigne une discussion sur un sujet qui est ouverte aux citoyens et qui permet d'exprimer différents avis.

Jusqu'au XIX siècle, l'information est strictement contrôlée par l'état. Avec l'instauration de la II^e république en 1870, le mouvement pour une plus grande liberté de la presse s'intensifie. Cela

aboutit à la **loi de 1881** sur la liberté de la presse qui supprime notamment la censure et les délits d'opinion . Cf *la cours sur la liberté de la Presse*.

Par la loi sur la liberté de la presse, l'information devient indépendante de l'état et la liberté d'opinion est définitivement instaurée.

Les médias ont un rôle **de transmission de l'information**, ils sont une composante essentielle du débat public qu'ils contribuent à faire vivre. Par leur **pluralité et leur indépendance**, ils rendent possible l'expression d'opinions et d'idées variées, voire contraires au pouvoir en place.

En France la presse adopte **une approche d'opinion** dans la tradition des écrivains français comme Victor Hugo ou encore Émile Zola. C'est d'ailleurs lui qui valide définitivement **l'orientation engagée** et politique de la presse française par son célèbre article "J'accuse" en 1898.

Aujourd'hui , la presse française va exister autour d'idéaux ou de mouvements politiques bien établis : Le Monde, Le nouvel observateur ou libération vont s'inscrire dans une presse plutôt classée à gauche, et le Figaro ou le point par exemple seront plutôt classés à droite.

Michel Foucault , philosophe français définit le concept de parrèsia qui est une forme de rapport à la vérité.

Parrèsia signifie étymologiquement parler de tout, librement. C'est à dire , dire la vérité au public, quel que soient les risques encourus. Cet idéal repose sur l'objectivité et donc la nécessité pour l'individu de se libérer de ses influences.

La parole est un pouvoir, il convient donc de se positionner face à ce pouvoir pour adopter une attitude favorable au débat démocratique.

Les principes fondamentaux du débat démocratique sont :

1. Tolérance et respect mutuel :

- Dans un débat démocratique, il est essentiel de faire preuve de tolérance envers les opinions divergentes et de respecter la dignité de chaque individu, même en désaccord.

2. Recherche de la vérité et de la justice :

- Le débat démocratique vise à rechercher la vérité et à promouvoir la justice en évaluant de manière critique les arguments, en vérifiant les faits et en tenant compte des intérêts de tous les membres de la société.

3. Dialogue et écoute active :

- Pour un débat constructif, il est nécessaire de favoriser le dialogue ouvert, de pratiquer une écoute active et d'être prêt à remettre en question ses propres opinions dans un esprit de recherche de solutions mutuellement acceptables.

III. Les conditions idéales

Les conditions idéales pour un débat public efficace en France sont basées sur plusieurs principes fondamentaux qui garantissent un échange d'idées ouvert, équitable et informatif. En ce qui concerne le rôle privilégié des médias, il est important qu'ils remplissent plusieurs fonctions essentielles pour soutenir ce débat démocratique.

- 1. Liberté d'expression :** Les individus doivent être libres d'exprimer leurs opinions sans crainte de représailles, de censure ou de répression, dans le respect des lois sur la diffamation et les discours haineux.

2. **Accès à l'information** : Les citoyens doivent avoir un accès facile à une information de qualité, fiable et diversifiée, provenant de sources variées, afin de pouvoir se forger des opinions éclairées.
3. **Pluralisme et diversité des opinions** : Il est crucial que toutes les voix, perspectives et opinions puissent être entendues et prises en compte dans le débat public, y compris celles qui sont minoritaires ou controversées.
4. **Tolérance et respect** : Le débat public doit se dérouler dans un climat de respect mutuel, de tolérance et de civilité, où les désaccords peuvent être exprimés de manière constructive et où les individus sont ouverts au dialogue et à la persuasion.
5. **Transparence et responsabilité** : Les processus décisionnels doivent être transparents, avec des mécanismes de reddition de comptes permettant aux citoyens de tenir les responsables politiques et les institutions publiques responsables de leurs actions.
6. **Participation active** : Les citoyens doivent être encouragés à participer activement au débat public en exprimant leurs opinions, en posant des questions, en s'engageant dans des discussions et en prenant part à des actions collectives.

IV. Les problèmes auxquels se heurte le débat démocratique

Polarisation politique : La société française est de plus en plus polarisée politiquement, avec des clivages profonds entre différentes factions idéologiques. Cette polarisation peut entraver le débat démocratique en favorisant la confrontation plutôt que la coopération, et en rendant difficile la recherche de compromis et de solutions consensuelles.

Montée de l'extrémisme et de la radicalisation : La montée de l'extrémisme politique, tant à gauche qu'à droite, représente un défi pour le débat démocratique en France. Les discours radicaux et les positions extrêmes peuvent contribuer à la polarisation et à la division de la société, tout en sapant la confiance dans les institutions démocratiques.

Désinformation et manipulation de l'opinion publique : Les réseaux sociaux et les médias en ligne ont facilité la propagation de la désinformation et de la manipulation de l'opinion publique. La diffusion de fausses informations et de théories du complot peut compromettre l'intégrité du débat démocratique en brouillant les lignes entre vérité et mensonge, et en sapant la confiance du public dans les institutions et les processus démocratiques.

Fragmentation de l'espace public : L'espace public en France est de plus en plus fragmenté, avec des groupes et des communautés qui s'isolent dans des bulles d'information et des écosystèmes médiatiques séparés. Cette fragmentation peut entraver le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle, en limitant l'exposition des individus à des perspectives différentes et en favorisant la polarisation et l'isolement.

Crise de confiance dans les institutions démocratiques : La confiance du public dans les institutions démocratiques en France est en baisse, avec une perception croissante de corruption, d'inefficacité et de déconnexion par rapport aux besoins et aux préoccupations des citoyens. Cette crise de confiance peut affaiblir le débat démocratique en sapant la légitimité des décisions politiques et en décourageant la participation civique.

Faire vivre le débat dans une démocratie est essentiel pour garantir la participation citoyenne, promouvoir le dialogue interculturel et renforcer la légitimité des décisions politiques. Pour relever les défis du débat démocratique, il est nécessaire de promouvoir la tolérance, la transparence et l'inclusion, tout en restant vigilants face à la désinformation et à la manipulation. En cultivant un esprit

de dialogue ouvert et de respect mutuel, nous pouvons contribuer à une démocratie plus forte et plus résiliente.

Il s'agit, ici, de se poser la question de l'engagement dans la démocratie. Il faut en effet envisager les transformations contemporaines de la démocratie comme un avenir à construire dans un monde d'incertitudes.

En quoi s'engager permet-il de faire vivre et de repenser la démocratie ?

Partie 1 - Objets et grandes figures de l'engagement

S'engager, c'est se mettre au service d'une cause qu'on trouve juste. L'engagement peut être individuel ou se faire dans un cadre collectif : parti politique, syndicat, association, ONG.

Il s'agira donc de découvrir les différentes formes et surtout les différentes motivations qui président à l'engagement, notamment chez les jeunes.

Que signifie, alors, le fait de s'engager ? Quelles sont les différentes formes d'engagement ? Quelles sont les figures emblématiques et historiques de l'engagement en France ?

A. Stéphane Hessel, une vie d'engagement

1. « Engagez-vous ! »



Portrait de Stéphane Hessel par Jérôme Bonnet, paru dans Libération, le 27 février 2013.

« Engagez-vous ! ». Ce cri a été lancé aux jeunes générations par un homme de 93 ans, Stéphane Hessel.

Résistant, déporté, ambassadeur et écrivain, il est l'auteur d'un premier manifeste intitulé « Indignez-vous ! », publié en 2010. Ce petit ouvrage est véritable best-seller : vendu à plusieurs millions d'exemplaires dans 100 pays du monde, il sert de référence aux mouvements des jeunes Indignés partout sur la planète, de New York à Madrid en passant par la Grèce.

Prolongeant et développant sa réflexion, l'ancien Résistant a publié un livre d'entretiens avec le dirigeant associatif et journaliste Gilles Vanderpooten, qui a alors à peine 25 ans. Ses injonctions – s'indigner puis, pour aller plus loin, s'engager – s'adressent en particulier à la jeunesse qu'il cherche à secouer, à mobiliser et surtout à ne pas désespérer. En ce sens, ces ouvrages sont très optimistes.

Pour Stéphane Hessel, l'engagement s'est beaucoup exprimé sur le plan international : ainsi, il a beaucoup milité pour la création d'un État palestinien et fut très impliqué dans la lutte pour la préservation de l'environnement.

2. Un appel à s'engager

L'ancien résistant lance un cri : « Indignez-vous pour vous engager ». Quant à lui, ses grands engagements ont été marqués plutôt par une sensibilité de gauche. Il a d'abord embrassé la Résistance à l'occupation nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Puis, en tant que diplomate, il a pu défendre un certain nombre de ses idées. Enfin, Stéphane Hessel fut une figure de la lutte contre les inégalités

sociales, les excès du capitalisme et les atteintes à l'environnement. Ainsi, Stéphane Hessel met les jeunes en garde contre l'indifférence, c'est-à-dire contre le sentiment de ne pas être concerné, touché par les grands problèmes contemporains.

Stéphane Hessel a éprouvé très jeune la nécessité de s'engager et est ainsi entré dans la Résistance lorsqu'il avait une vingtaine d'années. C'est donc en connaissance de cause qu'il s'adresse aux jeunes.

Par ailleurs, s'adresser à un public jeune lui paraît plus efficace : les jeunes sont, par définition, l'avenir et les causes qu'il défend visent à améliorer cet avenir.

3. Portrait d'un engagé

Stéphane Hessel a touché la jeunesse en publiant des manifestes très courts.

Surtout, son parcours d'ancien résistant déporté et d'ambassadeur a crédibilisé son message. Il a d'ailleurs très souvent expliqué son engagement comme le prolongement de son choix d'entrer dans la Résistance et d'embrasser les valeurs défendues par elle.

Enfin, ses propos ont particulièrement trouvé écho à partir de 2010, c'est-à-dire après la crise économique commencée en 2008.

Il est à noter que le mouvement des Indignés, inspiré en partie par son engagement, a surtout essaimé dans les pays en crise.

Tout ceci explique la très grande diffusion de ses ouvrages, notamment « Indignez-vous », vendu à plusieurs millions d'exemplaires et partout dans le monde. Les hommages se sont donc multipliés à sa mort en février 2013.

Stéphane Hessel vu par Plantu



© Plantu, 2013. Source: Le Monde, 27 février 2013.

B. Pourquoi s'engager aujourd'hui ?

1. S'engager aujourd'hui

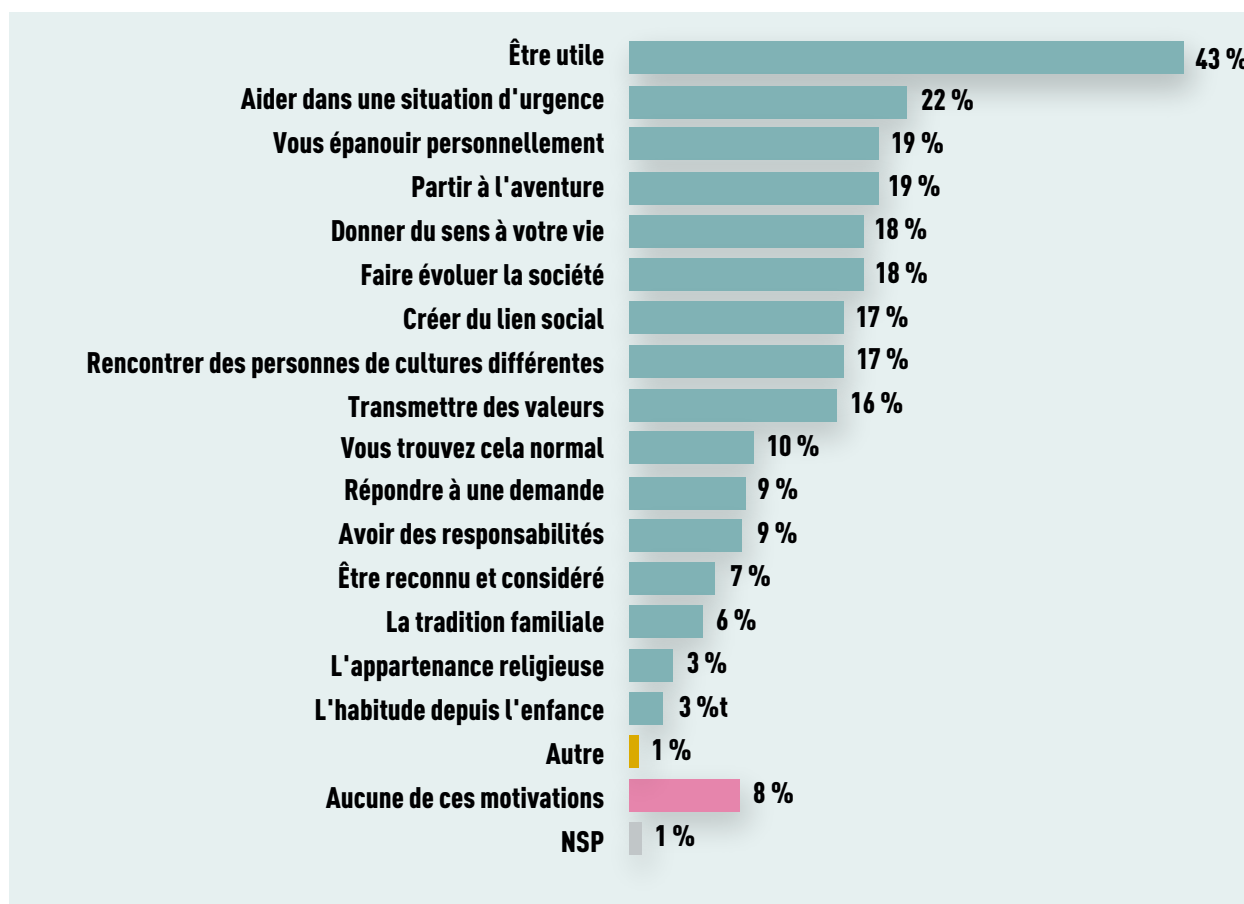
Du mouvement des Indignés à l'accueil des réfugiés en Europe, en passant par les « Printemps Arabes » et les manifestations, l'engagement est actuellement au cœur de nos sociétés.

Pour autant, cet engagement revêt des formes variées et nouvelles : le militantisme au sein des partis politiques et des syndicats est en baisse tandis que la solidarité se transforme, s'individualise, se développe en ligne, s'exprime sur les réseaux sociaux.

Dans ces conditions, on peut se demander ce que sont, de nos jours, les formes de l'engagement les plus plébiscitées et surtout, quels motifs poussent à s'engager ?

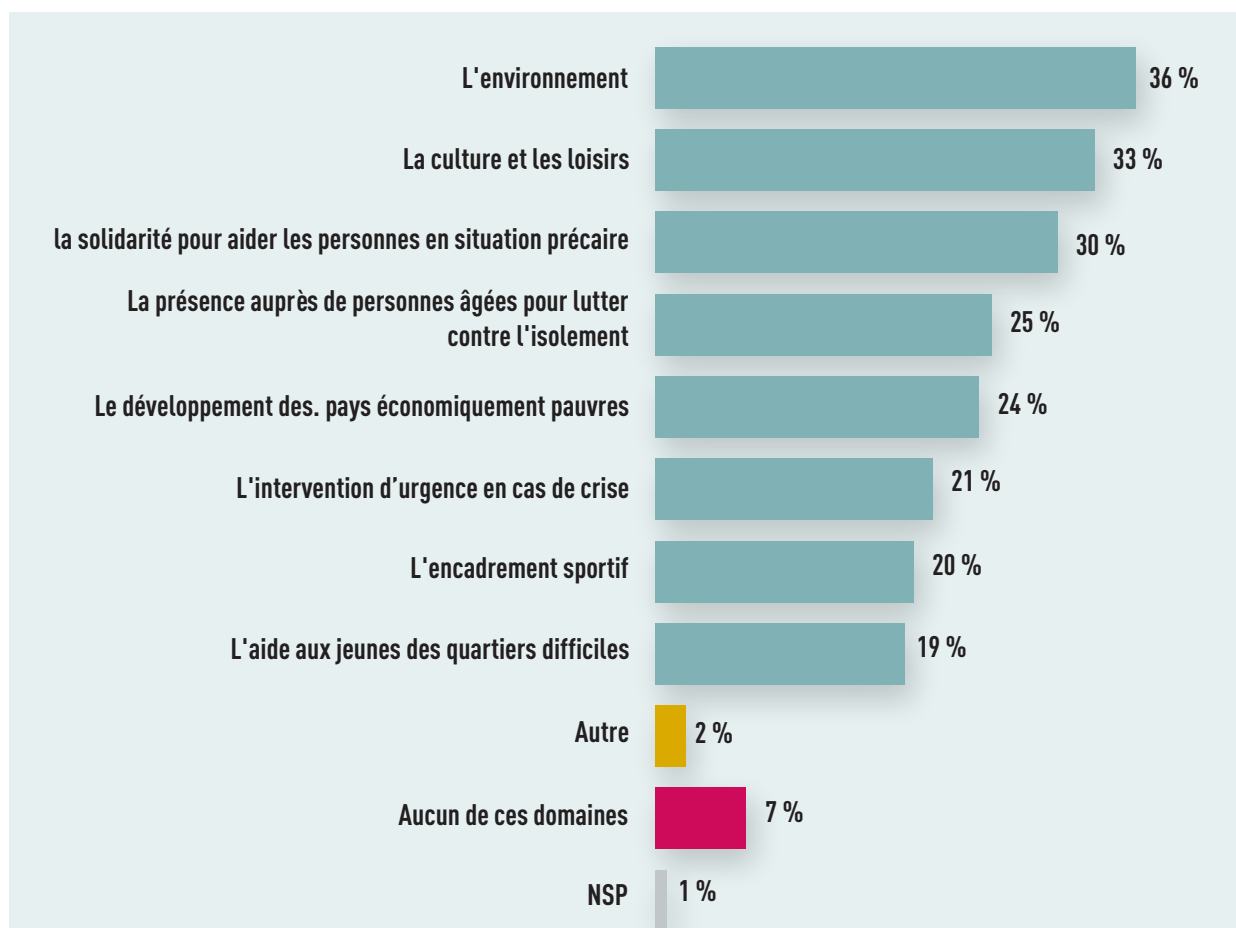
Le choix, ici, a été fait de travailler spécifiquement sur l'engagement des jeunes à partir d'un sondage, « Les jeunes et l'engagement », réalisé par l'institut de sondage OpinionWay, pour la fondation Jean Rodhain et le journal La Croix en mars 2018, auprès de mille jeunes de 18 à 30 ans.

2. Les motivations de l'engagement



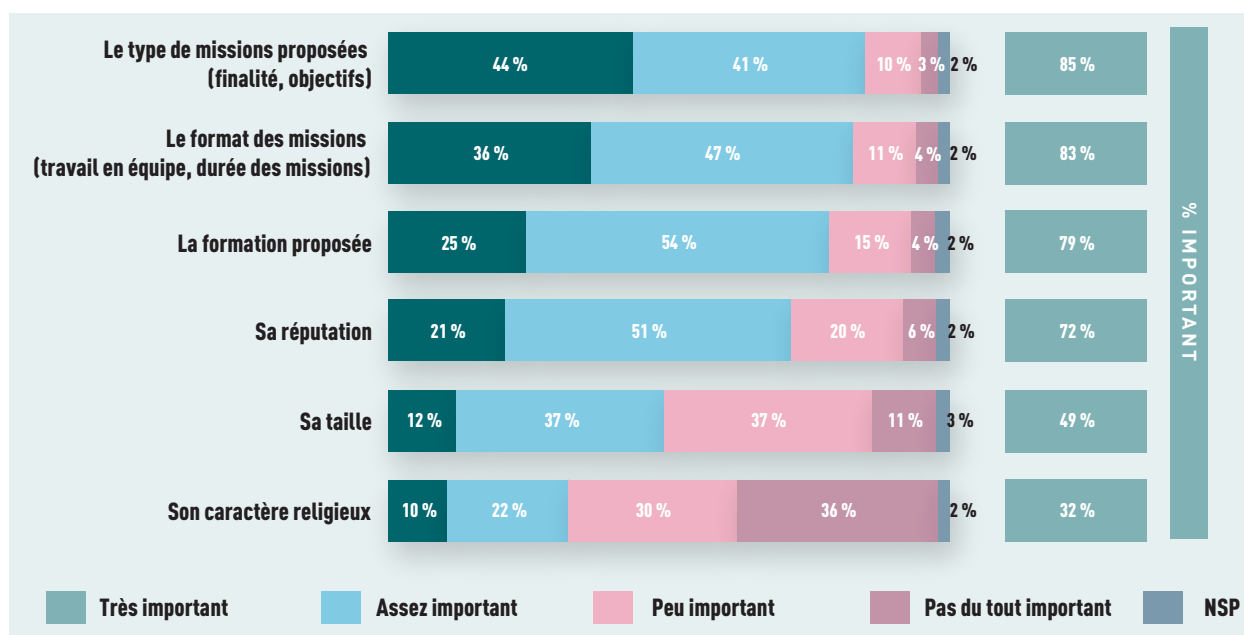
Extrait du sondage « Les jeunes et l'engagement », OpinionWay / La Croix

3. Les domaines de l'engagement



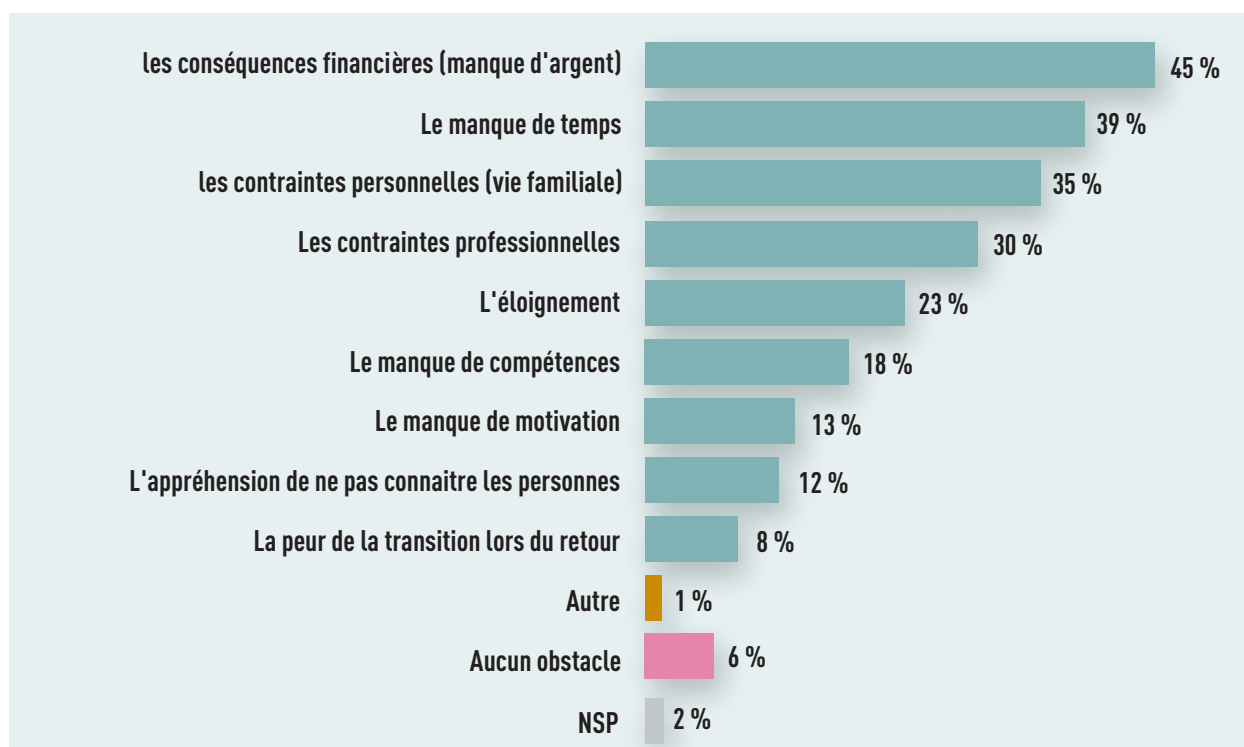
Extrait du sondage « Les jeunes et l'engagement », OpinionWay / La Croix

4. Les critères de l'engagement



Extrait du sondage « Les jeunes et l'engagement », OpinionWay / La Croix

5. Les obstacles à l'engagement



Extrait du sondage « Les jeunes et l'engagement », OpinionWay / La Croix

C. Les formes et les domaines de l'engagement

1. Pourquoi et comment s'engager ?

Comme nous l'avons vu, les motivations à s'engager sont très variées :

- Besoin d'agir face au désengagement de l'État, sentiment que les citoyens doivent prendre le relais d'un État en retrait. Il y a parfois une sorte de désaveu voire de méfiance à l'égard des politiques traditionnelles, un sentiment que rien n'est fait pour que le monde progresse ;
- Volonté de se sentir utile, de servir une cause : environnement, solidarité et lutte contre les injustices sociales, promotion de la citoyenneté et du dialogue entre les cultures, etc.
- Habiter son rôle de citoyen ;
- Assumer ses responsabilités vis-à-vis des générations futures ;
- Des motivations plus personnelles : bonheur d'être impliqué dans une cause, rencontre avec d'autres milieux, d'autres générations, développement de nouvelles compétences.
- L'engagement peut se faire de manière diverse et avec une intensité très variée :
- S'engager en tant que bénévole dans des associations ;
- Militer dans des partis politiques, des syndicats voire siéger au Conseil municipal des jeunes dans sa commune ;
- Consommer autrement (bio, commerce équitable, de manière modérée, local) peut être également une façon de s'engager ;
- Signer une pétition, ce qui se fait désormais d'un simple clic : facile et rapide, cette démarche est peu engageante.

2. Un type d'engagement : le service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

3. S'engager en période de pandémie

L'association Tous Bénévoles, depuis 2003, promeut l'engagement citoyen en facilitant le rapprochement des bénévoles à la recherche de missions et des associations.

L'épidémie de coronavirus ayant rendu l'activité bénévole de terrain plus difficile, Tous Bénévoles fait la promotion d'autres types d'engagements, compatibles avec les règles sanitaires édictées par le gouvernement.

Capture d'écran du site tousbenevoles.org



Opérations > Être bénévole pendant l'épidémie du coronavirus Covid-19

Être bénévole pendant l'épidémie du coronavirus Covid-19



En cette période particulière de crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19, vous pouvez continuer à agir, notamment grâce aux missions de bénévolat à distance :

- ➔ écoute par téléphone pour les personnes isolées, telles que les personnes âgées
- ➔ nouvelles technologies : webmaster, graphiste, community manager
- ➔ former à distance des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des détenus
- ➔ aide à l'insertion professionnelle
- ➔ juriste, recherche de fonds et de partenariats, traduction

www.tousbenevoles.org

D. Le Panthéon, temple à l'engagement ou temple politique ?

1. Un temple laïc, le Panthéon

Le Panthéon est une ancienne église reconvertie en 1791 en temple laïc pour les héros de la Révolution puis de la République.

En 1791, l'inscription « Aux grands hommes la patrie reconnaissante » est inscrite à son fronton. Retirée sous la Restauration (le retour à la monarchie après la période napoléonienne), remise sous la monarchie de Juillet, enlevée à nouveau en 1851 et remise en 1885 pour les funérailles de Victor Hugo, premières grandes funérailles nationales de la IIIe République. Le sort de cette devise montre que les dépouilles des figures de l'engagement qui sont installées au Panthéon sont parfois l'objet de l'instrumentalisation politique.

D'ailleurs, le premier héros à être entré au Panthéon, en 1791, Mirabeau, est aussi le premier à en être sorti lorsque les révolutionnaires ont découvert son double jeu au profit du roi Louis XVI. De même, les descendants d'Albert Camus ont refusé que l'écrivain soit « panthéonisé » sous le mandat du président Nicolas Sarkozy car ils ne souhaitaient pas que Camus, homme de gauche, soit associé à ce Président de droite.

Le Panthéon, temple néoclassique de la montagne Saint-Genève, en plein cœur du Quartier latin, à Paris.



Photo Moonik / CC BY-SA 3.0

2. L'engagement résistant au Panthéon

Quatre résistants sont entrés en Panthéon en 2015, par choix du président François Hollande. Ces deux hommes et deux femmes (exigence de parité) se sont engagés tout au long de leur vie. Les deux femmes, qui ont survécu à la guerre, ont poursuivi leurs engagements après la Libération : Germaine Tillon, en faveur des populations algériennes ; Geneviève de Gaulle Anthonioz, contre l'exclusion et la misère avec l'association ATD-Quart monde.

La France célèbre ces engagements qui rappellent les valeurs essentielles de la République incarnées par ces quatre héros : liberté (Pierre Brossolette), égalité (Germaine Tillon), fraternité (Geneviève de Gaulle Anthonioz), laïcité (Jean Zay) et patriotisme, cette dernière valeur étant incarnée par les quatre « panthéonisés ».

3. Aux grands hommes la patrie reconnaissante

Les « panthéonisé-e-s »	Leurs actions	Date d'entrée au Panthéon	Circonstance d'entrée des femmes au Panthéon
Voltaire	Philosophe des Lumières, il a milité toute sa vie pour la tolérance.	1791	
Sophie Berthelot	Épouse du chimiste et homme politique Marcellin Berthelot	1907	Première femme à être entrée au Panthéon, elle repose au Panthéon avec son mari car ce dernier s'est distingué par ses découvertes scientifiques.
Émile Zola	Écrivain, il se distingue par son engagement contre l'injustice faite à Alfred Dreyfus, capitaine de l'armée française et juif, accusé à tort de trahison sur fond d'antisémitisme.	1908	
Jean Jaurès	Figure du socialisme et du pacifisme, assassiné en 1914 à la veille de la Première guerre mondiale.	1924	
Victor Schœlcher	Homme politique qui a œuvré à l'abolition de l'esclavage en 1848.	1949	
Louis Braille	Inventeur d'une écriture faite de points en relief pour aider les malvoyants à lire.	1952	
Jean Moulin	Haut fonctionnaire refusant l'occupation et la collaboration, il est chargé de l'unification des mouvements de résistance pendant la guerre. Il est arrêté par la Gestapo et meurt pendant sa détention.	1964	
Pierre et Marie Curie	Couple de scientifiques ayant travaillé notamment sur la radioactivité.	1995	Deuxième femme à être entrée au Panthéon, Marie Curie repose au Panthéon avec son mari car ils se sont tous deux distingués par leurs découvertes scientifiques.

Germaine Tillion	Femme de lettres et ethnologue française. Membre active de la Résistance pendant la Seconde guerre mondiale, avant d'être capturée et déportée au camp de Ravensbrück, elle a plusieurs fois été décorée pour ses actes héroïques.	2015	Troisième femme à être entrée au Panthéon, elle y repose seule, honorée par ses engagements politiques et humanitaires.
Simone Veil	Résistante, ministre de la Santé ayant permis la légalisation de l'IVG, engagée pour l'Europe.	2018	Dernière femme à être entrée au Panthéon, elle repose au Panthéon avec son mari car elle s'est distinguée par son engagement. Le mari a donc suivi la femme engagée.

Au regard du tableau précédent, on mesure combien le choix des figures de l'héroïsme s'est souvent limité aux seuls hommes engagés.

4. Une reconnaissance de l'engagement : quels arguments ?

La « Panthéonisation » est-elle une forme pertinente de reconnaissance nationale de l'engagement ?

Ci-dessous les arguments du débat.

Arguments favorables	Arguments opposés
– Le Panthéon proclame « Aux grands hommes la patrie reconnaissante » : il salue donc des hommes et des femmes engagés. – Toutes sortes d'engagements s'y trouvent : politique, scientifique, humanitaire. – Depuis la Révolution, ce lieu accueille des figures engagées. – Il est important de consacrer un lieu particulier à la célébration de l'engagement des grands et des grandes femmes.	– Certains, comme Mirabeau, sont entrés puis sortis du Panthéon : la célébration de l'engagement est donc contingente. – Le lieu a été modifié à plusieurs reprises : il est difficile de trouver un lieu qui convienne à chaque époque. – Les femmes ont tardé à figurer parmi les héros du Panthéon. Ce fait montre que le Panthéon n'est pas représentatif des engagements de tous. – Certains (ou leurs enfants) refusent de reposer au Panthéon par crainte de récupération politique. C'est le cas de l'écrivain Albert Camus dont les enfants n'ont pas souhaité le transfert des cendres. – La plupart des gens engagés ne reposent pas au Panthéon. Les héros ordinaires n'y ont pas de représentation.

Pour conclure

Nous avons ouvert cette séquence avec le portrait d'un homme engagé depuis sa jeunesse : Stéphane Hessel. Ce dernier, auteur du petit ouvrage *Indignez-vous*, appelle les citoyens du monde, et en particulier les jeunes, à embrasser des causes pour défendre leur vision du monde et en être acteur.

Étudier les motivations et les formes de l'engagement permet de comprendre pourquoi tant de personnes donnent du temps à des combats qui leur semblent utiles, selon des modalités et des intensités variées.

Enfin, nous avons étudié, avec un regard critique, les manifestations de la reconnaissance nationale envers les figures héroïques de l'engagement à travers certaines entrées de femmes et d'hommes au Panthéon, haut lieu de mémoire.

Et vous, vous êtes-vous déjà engagés ? Si oui, avez-vous réfléchi au sens de cet engagement et à ce qu'il vous apportait ? Si non, y a-t-il des obstacles qui vous freinent ? Avez-vous pourtant envie de choisir une cause ?

Autant de questions qu'il est intéressant de se poser à votre âge... et à tout âge en réalité !

Partie 2 - Les lanceurs d'alerte

Le terme de lanceur d'alerte naît dans les années 1990 sous la plume du sociologue Francis Chateauraynaud, qui transforme le concept péjoratif de « *prophète de malheur* » en celui de « *lanceur d'alerte* », s'inspirant ainsi de la tradition anglo-américaine du *whistleblower*.

Un « *lanceur d'alerte* », c'est donc un témoin qui décide de porter publiquement une information sensible.

Au même moment, l'idée d'un principe de précaution (ne pas agir en cas de doute sur la nocivité) commence à se développer. Il faut dire que les années 1990 sont aussi une période riche en scandales de tous ordres : vaches folles (qu'on avait rendues carnivores), accident nucléaire de Tchernobyl (les autorités françaises assuraient que le nuage radioactif s'était arrêté à la frontière française !), sang contaminé (les autorités n'avaient pas encore bien pris en compte le développement du VIH et ont transfusé des hémophiles avec du sang séropositif), ...

Très vite, les juristes et les sociologues s'intéressent à ce phénomène social des lanceurs d'alerte, notamment dans un programme du CNRS intitulé « Risques collectifs et situations de risques » et qui réunit des sociologues (comme Claude Gilbert, un spécialiste qui dirige ce programme) et des juristes.

A. Qui sont les lanceurs d'alerte ?

1. Le premier lanceur d'alerte

« C'était il y a près d'un demi-siècle. Mais Daniel Ellsberg s'en souvient comme si c'était hier. Impossible, pour cet homme de 86 ans, d'oublier ce jour d'août 1969 où il s'est rendu à une conférence contre la guerre du Vietnam à l'université de Haverford. À l'époque, il travaillait comme analyste militaire pour la RAND Corporation, un think tank conseillant l'armée américaine.

[...] Ce soir-là, un jeune objecteur de conscience [qui refuse de servir l'armée américaine au Vietnam], Randy Kehler, prend la parole. [...] Daniel Ellsberg est frappé par son calme, sa sérénité, sa façon et sa manière, au fond très patriote, d'évoquer son pays et l'idée qu'il s'en fait. « J'avais l'impression d'être fracturé en deux, dit-il aujourd'hui. Kehler n'a jamais pensé qu'aller en prison permettrait d'en finir avec cette guerre, mais son initiative m'avait bouleversé comme rien d'autre auparavant. Il avait instillé dans mon cerveau la bonne question au moment opportun. »

Sans lui, Ellsberg serait resté dans son bureau à contempler son coffre-fort - signe de son importance au sein de la RAND Corporation - rempli de documents secret-défense. Au lieu de cela, il décide d'agir en emportant ces dossiers chez un ami, employé d'une agence de publicité et disposant d'une photocopieuse. Le duo passe des nuits entières à copier les documents. Et c'est ainsi qu'en 1971, il finit par transmettre au *New York Times* et au *Washington Post* quelque 7 000 pages sur la guerre du Vietnam émanant du département de la défense. Ces documents, connus sous le nom de « *Pentagon Papers* », révèlent que les États-Unis ont délibérément étendu et intensifié le conflit et ce, avant l'engagement officiel de leurs forces, en 1965. Daniel Ellsberg devient ainsi le premier lanceur d'alerte de l'histoire.

[...] À l'époque, le scandale a pris une telle ampleur que ce dernier a dû [...] se cacher [...]. Le « fugitif » se rend de lui-même aux autorités judiciaires. Entouré par la presse et ses soutiens, il déclare : « Je crois avoir accompli mon devoir de citoyen. » [...]. Et tant pis s'il encourt une peine de 115 ans de réclusion. [...]. Malgré la position ouvertement partielle d'un juge [...], il apparaît que l'intrusion dans le bureau de son psychanalyste s'est faite sans mandat, comme l'enregistrement illégal de certaines de ses conversations téléphoniques personnelles. De telles violations des droits du prévenu rendent impossible la poursuite du procès. » [...] Le scandale du Watergate, révélé par un autre lanceur d'alerte, Mark Felt, numéro deux du FBI, qui sert d'informateur anonyme au *Washington Post* en 1972 et 1973, met au jour tout un système

d'espionnage et de manipulations qui aboutit à la démission du président Nixon, en 1974. Tout d'un coup, en face d'autres scandales, l'affaire des « Pentagon Papers » devient secondaire. Son « héros » ne retrouvera jamais son travail à la RAND Corporation ni dans une autre administration »

Samuel Blumenfeld, « Le premier lanceur d'alerte », *Le Monde*, 20 janvier 2018. lemonde.fr

2. Dénoncer le fonctionnement d'une entreprise

Une lanceuse d'alerte bien connue est Erin Brockovitch. Assistante juridique d'un cabinet d'avocat, Erin Brockovitch va, en 1990, commencer à enquêter sur la société *Pacific Gas & Electric Company*. Elle va découvrir que l'entreprise utilise du chrome hexavalent, un anticorrosif très toxique qui contamine le réseau d'eau potable de la ville d'Hinkley en Californie et est responsable de nombreux cancers. Au total, les 660 plaignants réunis par Erin Brockovich obtiendront 333 millions de dollars de dommages et intérêts. Son combat a été popularisé par un film de Steven Soderbergh de 2000 avec Julia Roberts, qui montre la progressive héroïsation des lanceurs d'alerte dans l'opinion publique.

De même, l'association française Sherpa, Comité contre l'esclavage Moderne, a tenté d'alerter sur les conditions de travail inhumaines que faisait subir l'entreprise Vinci aux ouvriers sur le chantier de la prochaine coupe du monde en 2022 au Qatar. Cette association a porté plainte contre cette entreprise pour travail forcé et réduction de services fonciers. Mais Vinci a contre-attaqué et poursuivi le président de l'association Sherpa en justice pour dénonciation calomnieuse dans l'unique but de neutraliser l'association. Malheureusement, comme nous le verrons, l'association Sherpa ne peut être protégée par la loi SAPIN II au motif légal qu'il s'agit d'une personne morale et non physique.

3. Irène Frachon, le combat contre le Médiator

Commercialisé en 1976 comme médicament antidiabétique puis comme un coupe-faim par le laboratoire Servier, le Médiator aurait fait entre 1000 et 2000 décès (sans compter les personnes qui souffrent d'effets secondaires) en raison des risques cardiaques et d'hypertension artérielle pulmonaire. Commercialisé pendant 33 ans, 5 millions de patients ont été traités par ce médicament avec une durée moyenne de prise d'environ 18 mois.

Irène Frachon, pneumologue au CHU de Brest, constate à partir de 2007 que des patients atteints de pathologies cardiaques sont traités avec le principe actif du Médiator. Elle s'engage alors dans une longue étude épidémiologique qui confirme ses intuitions. Grâce à sa mobilisation, elle parvient à faire retirer le médicament en novembre 2009.

Dix ans après le retrait de ce médicament, le procès au pénal des laboratoires Servier s'est ouvert à l'automne 2019 pour « tromperie aggravée » (les laboratoires savaient que le principe actif était dangereux) et « homicide involontaire par violation d'une obligation de sécurité ». Quelque 4000 personnes ayant pris ce médicament se sont constituées parties civiles.

Elle explique notamment que le rôle du lanceur d'alerte est de « passer le relais », dans son cas à des « journalistes de presse et de télévision, député, médecins, violemment attaqués par Servier pour divers motifs, diffamation, injures, rupture du secret de l'instruction ».

Ce scandale terrible a été révélé par un médecin qui a simplement signalé une information concernant une menace et/ou un préjudice dans l'intérêt général dans le contexte de son travail.

4. Dénoncer les fraudes fiscales

Des lanceurs d'alerte face à la Justice : l'affaire LuxLeaks

« La Cour de cassation a en effet reconnu formellement et en totalité le statut de lanceur d'alerte à M. Deltour et cassé la décision de 2017 de la cour d'appel, qui lui avait reconnu ce statut tout en le condamnant à six mois de prison avec sursis et 1 500 euros d'amende pour s'être approprié les documents. Un lanceur d'alerte, tel que défini par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en 2008, peut légitimement violer d'autres obligations légales, comme le secret des affaires, si cela permet de révéler des informations d'intérêt général.

[...] Les accords transmis à la presse par les deux hommes garantissaient pour la plupart une fiscalité très avantageuse aux branches luxembourgeoises de grandes multinationales, vers lesquelles les profits étaient artificiellement déplacés. Ces révélations, d'abord faites par « Cash Investigation » en 2012 puis à la fin de 2014 dans le cadre de publications mondiales coordonnées par le Consortium international des journalistes (ICIJ) – dont Le Monde fait partie –, ont déclenché un vaste scandale, qui a inquiété jusqu'à Jean-Claude Juncker. L'ancien premier ministre luxembourgeois et actuel président de la Commission européenne a notamment été accusé d'avoir couvert cette politique fiscale. En première instance, en juin 2016, Antoine Deltour et Raphaël Halet avaient été déclarés coupables de « *vol, violation du secret professionnel et du secret des affaires* », mais aussi « *de fraude informatique, de blanchiment et divulgation du secret des affaires* ». Ils avaient été condamnés respectivement à douze et neuf mois de prison, assortis d'amendes de 1 500 euros et 2 000,00 euros. »

Jean-Baptiste Chastan, « LuxLeaks : la condamnation d'un des lanceurs d'alerte français annulée en cassation », *Le Monde*, 11 janvier 2018.
lemonde.fr

5. Dénoncer un scandale d'État

L'exemple de la collecte illégale d'informations par la NSA : Employé de la NSA et de la CIA, Edward Snowden a révélé en juin 2013 que la NSA recueillait des informations à l'échelle mondiale en surveillant internet et les téléphones portables. Il rend publique ces informations via les médias (les journaux The Guardian et The Washington Post, qui reçoivent alors le prix Pulitzer pour les travaux de Snowden). Pour expliquer ses révélations, il affirme que son « seul objectif est de dire au public ce qui est fait en son nom et ce qui est fait contre lui ».

Il est immédiatement poursuivi et menacé par les États-Unis (dès juin 2013) pour espionnage, vol et utilisation illégale de biens gouvernementaux. Snowden se réfugie alors à Hong-Kong puis à Moscou - mais aurait déclaré qu'il serait prêt à rentrer aux États-Unis si le gouvernement lui « garantit un procès équitable ». Pour l'heure, le lanceur d'alerte se trouve toujours en Russie mais il a émis le souhait d'être accueilli en France.

En septembre 2019, alors que ses Mémoires sortent en librairie, Paris refuse le droit d'asile à ce lanceur d'alerte.

6. Li Wenliang, lanceur d'alerte et martyr

Le docteur Li Wenliang était ophtalmologue à Wuhan, la ville chinoise foyer de l'épidémie de coronavirus. Dès décembre 2019, il alerte ses pairs sur l'irruption d'un nouveau virus avant d'être accusé par les autorités de propager des rumeurs alarmistes. Il meurt en février 2020 du Covid-19.

Ce lanceur d'alerte devient dès lors une figure symbolique de la liberté d'expression pour un grand nombre de Chinois.

B. Quel statut pour les lanceurs d'alerte ?

1. Les lanceurs d'alerte : renouveau de la démocratie ?

Geoffroy de Lagasnerie est un jeune philosophe et sociologue français, dont les travaux, suscitant de vives polémiques, portent sur la philosophie politique et notamment, sur les révoltes et rébellions actuelles.

Edward Snowden, qui a révélé l'ampleur de la surveillance de masse opérée par la NSA ; Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks ; Chelsea Manning, qui a transmis à ce site des milliers de documents militaires et diplomatiques top secret, sont les figures marquantes de ceux qu'on désigne couramment sous le nom de « lanceurs d'alerte ». Pour le philosophe et sociologue Geoffroy de Lagasnerie, ils sont bien plus que cela. Ils inaugurent de nouvelles formes de la politique, l'anonymat, le refus des appartenances considérées comme évidentes, comme la citoyenneté. Avec eux, ce sont des notions aussi importantes que celles d'espace public, d'État ou de nation qui sont remises en cause. Il l'explique dans *L'Art de la révolte*. « Ces personnages déstabilisent les formes habituelles de l'action. Surtout, ils sont importants parce qu'ils sont des « insiders », à la différence des militants traditionnels de la gauche ou de la contestation radicale. Manning était militaire, Snowden travaillait dans les services de renseignement [...], ce sont des gens internes au système, conformistes. Ils sont au centre, et c'est peut-être pour cela qu'ils soulèvent des questions radicales, inaugurent des manières d'agir inédites. [...]. Ils ont inventé une nouvelle manière d'entrer sur la scène publique, de se constituer en sujet politique. S'ils ne faisaient que dévoiler des informations, on ne pourrait d'ailleurs pas comprendre la violence de la répression qui s'abat sur eux. Le gouvernement américain avait requis soixante ans de prison contre Chelsea Manning pour avoir révélé certains comportements illégaux de l'armée ou de la diplomatie. Elle a finalement été condamnée à trente-cinq ans de détention. Snowden est poursuivi pour trahison et risque la peine de mort. Quant à l'organisation WikiLeaks, elle a été classée comme « ennemi d'État » des États-Unis, dans la même catégorie qu'Al Qaida ! Ce déchaînement répressif montre qu'il y a, dans leur geste, au-delà de la simple révélation de documents, quelque chose de plus déstabilisateur. [...] Le désobéisseur civil [...] refuse d'appliquer les lois qu'il remet en question, mais il accepte la sanction, y compris la prison. Snowden, Assange et Manning mettent ces modalités en crise. Soit en refusant de considérer leur appartenance à l'État comme évidente : je n'ai pas à me soumettre aux lois qui m'ont été imposées du seul fait de ma naissance dans un pays donné et je choisis la fuite ou l'exil. Soit en refusant d'apparaître publiquement : je choisis l'anonymat. En ce sens, ces deux manières d'exister politiquement hors des cadres de la citoyenneté traditionnelle sont des formes tout à fait nouvelles de l'action politique.

Geoffroy de Lagasnerie, « Les lanceurs d'alerte inventent-ils une nouvelle forme de démocratie ? », *Propos* recueillis par Olivier Tesquet, *Télérama*, 5 mars 2015. www.telerama.fr

2. Les lanceurs d'alerte et le droit

En France, depuis 2016 et la loi SAPIN II, les lanceurs d'alerte sont protégés.

D'une part, le lanceur d'alerte peut garder son anonymat. Les éléments d'identification du lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués qu'avec son consentement. Seule l'autorité judiciaire a connaissance de ces éléments. D'ailleurs, la divulgation de son identité est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, soit une sanction plutôt dissuasive...

D'autre part, la personne qui lance l'alerte ne peut perdre son travail. L'article 10 stipule qu'« aucune personne ne puisse être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation professionnelle » et qu'« aucun salarié ne puisse être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte ».

La loi définit le lanceur d'alerte comme suit : « *Un lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance* ».

Arrêtons-nous sur quelques termes de cette loi. Elle stipule que le lanceur d'alerte doit être « désintéressé et de bonne foi ». Cela exclut évidemment les alarmistes ou les pratiques déloyales voire la délation, c'est-à-dire la dénonciation inspirée par des motifs méprisables.

Les parlementaires français (et du monde entier) réfléchissent à protéger davantage encore les lanceuses et des lanceurs d'alerte.

Cette démarche, engagée avant la crise du coronavirus, apparaît encore plus nécessaire. Les lanceurs d'alerte protègent notre démocratie, notre planète et/ou notre santé.

3. Pour faire le point sur les lanceurs d'alerte

« Conflits d'intérêts, évasion fiscale, corruption, surveillance et manipulation des données personnelles, scandales sanitaires et environnementaux à répétition... Autant de symptômes d'une crise systémique, qui frappe l'État de droit et sape la confiance entre institutions et citoyens, au fondement de nos démocraties. Ni les Panama Papers, ni les LuxLeaks, ni le scandale du Mediator ne seraient aujourd'hui sur la place publique si l'alerte n'avait été lancée. Sans les révélations d'Antoine Deltour, le Luxembourg n'aurait jamais admis qu'il était un paradis fiscal et la Commission européenne n'aurait pas statué sur les rescrits fiscaux en 2015. Et sans celles d'Edward Snowden sur la surveillance de masse, la question de l'évolution du droit européen en matière de protection des données n'aurait pas été posée avec autant de force.

Lancer l'alerte n'a jamais été autant salué, examiné et reconnu comme une nécessité sociale par les institutions elles-mêmes. Ainsi, en 2016, le Conseil d'État publiait une étude intitulée « Le droit d'alerte, signaler, traiter, protéger », dont la loi Sapin II a repris plusieurs propositions. Au niveau européen, une directive sur la protection des lanceurs d'alerte est aussi en discussion. Lanceurs d'alerte, députés européens, ONG, syndicats et citoyens se mobilisent pour demander une véritable protection européenne. Les lanceurs d'alerte sont d'abord des individus face à leur conscience, confrontés à un dilemme éthique, comme le montrent les témoignages d'Irène Frachon et d'Antoine Deltour, la figure d'Edward Snowden ou encore les histoires que nous raconte le cinéma (Les Hommes du président, Erin Brockovich, La Fille de Brest...) sans oublier d'autres voix anonymes. Ils sont mus par l'observation aiguë des faits et le refus d'accepter des fonctionnements aux conséquences destructrices et immorales, tenus secrets ou que chacun s'est habitué à ignorer. Ils ne détournent pas le regard, se lèvent contre l'acceptation passive du délabrement démocratique, et vont le plus souvent subir le harcèlement et la haine de ceux dont ils menacent les intérêts.

Qu'il faille attendre que des individus prennent le risque de voir leur vie détruite pour replacer des questions critiques au cœur du débat public met en lumière cette crise profonde de nos systèmes politiques et de leurs mécanismes de contrôle. En ce sens, les lanceurs d'alerte nous interpellent. Comment passer de démarches individuelles à une prise de conscience et à une action collective ? Lancer l'alerte peut-il devenir un réflexe démocratique, celui de chaque personne confrontée à une situation dont elle pressent l'illégalité, l'illégitimité, l'immoralité, voire le fait de mettre en danger la vie humaine comme dans le cas du Mediator ?

Lancer l'alerte, c'est souhaiter que le système change. L'aventure individuelle peut-elle déboucher sur une réforme en profondeur des institutions, de l'imbrication des intérêts privés et publics, de la concurrence fiscale entre États... ? Le lanceur d'alerte est à la fois un symptôme des impasses d'un système économique, où toutes les relations sont insécurisées et où l'autocensure se répand, et un témoignage du besoin moderne de héros, du courage individuel devenu indispensable pour rappeler et défendre les principes sur lesquels reposent la vie commune, l'État de droit ou la démocratie. Déplacer le regard, de ces figures individuelles vers les formes de leur action, c'est une façon d'interroger la demande démocratique aujourd'hui.

Anne-Lorraine Bujon, Juliette Decoster et Lucile Schmid, « Lancer l'alerte. Introduction », *Esprit*, avril 2019, p. 35-38. esprit.presse.fr

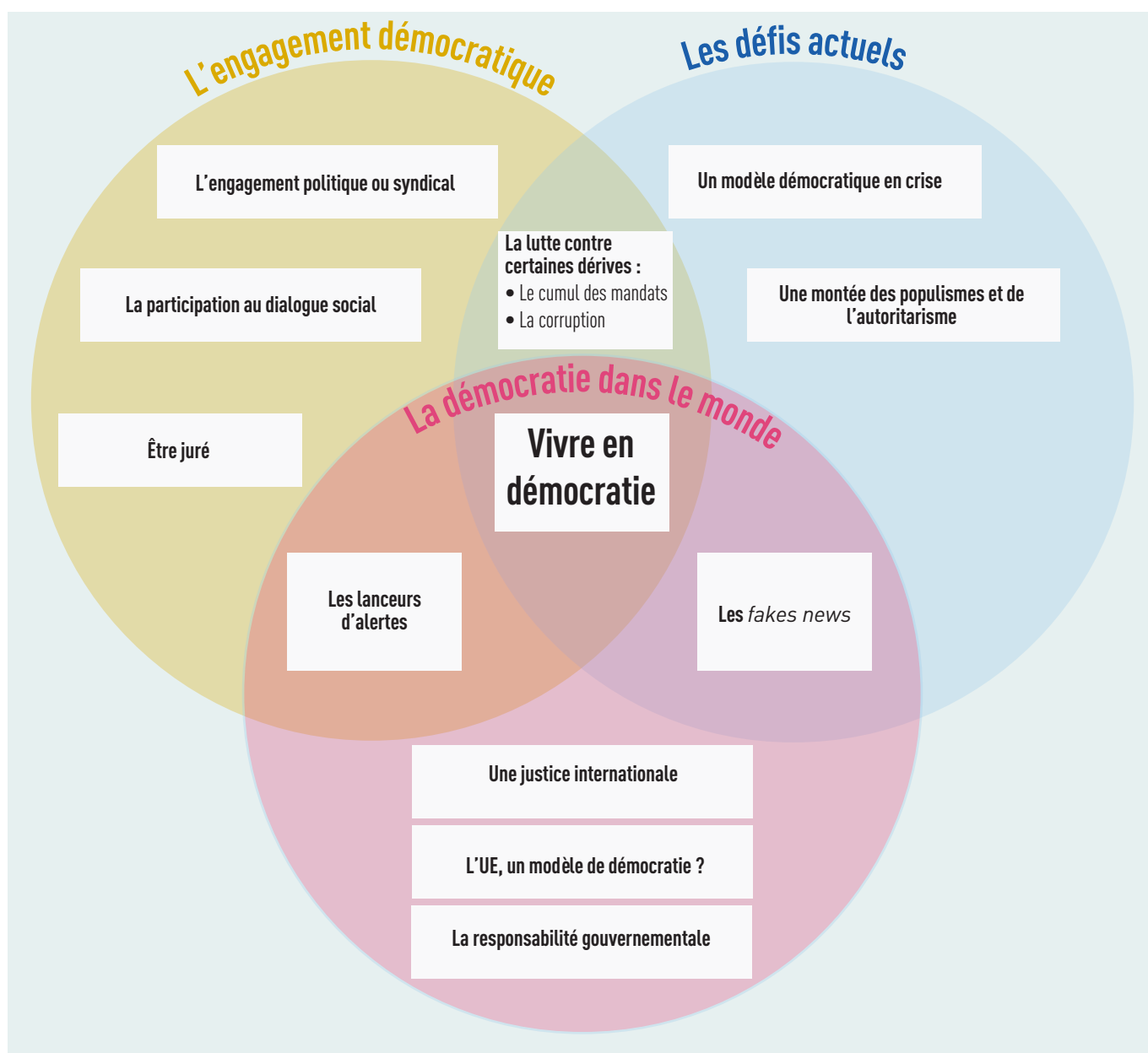
Pour conclure

Un lanceur d'alerte est une personne qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste du droit ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont il ou elle a eu personnellement connaissance (notamment dans le cadre de son travail, mais pas seulement). Son action contribue au bon fonctionnement démocratique car elle va dans le sens d'une plus grande transparence et d'une meilleure gouvernance.

Les lanceurs et lanceuses d'alerte s'appuient sur les médias traditionnels, notamment la presse. Mais Internet leur est également très utile : le réseau permet à ces lanceurs d'alerte de diffuser les informations et de mobiliser la société civile car ils sont souvent menacé-e-s par les entreprises et/ou les États dont ils dénoncent les pratiques douteuses.

Ces lanceurs ont également besoin de soutien car ils se retrouvent généralement face à la justice – même si le droit (la loi et les décisions des juges) est de plus en plus favorable à ces sentinelles de la société.

Synthèse



Glossaire

- **Aide humanitaire :** Aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle.
- **Association :** Regroupement d'au moins deux personnes, qui décident de mettre en commun des moyens, afin d'exercer une activité ayant un but premier autre que leur enrichissement personnel.
- **Bénévolat :** Activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une institution sans but lucratif.
- **CNRS :** Le Centre National de la Recherche Scientifique est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- **Lanceur d'alerte :** Personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un scandale dans l'intérêt général. Leur action contribue au bon fonctionnement démocratique.
- **ONG :** Organisation non gouvernementale : association à but non lucratif, d'intérêt public, qui ne relève ni de l'État, ni d'institutions internationales.
- **Whistleblower :** Ce terme anglo-saxon intraduisible signifie littéralement « souffler dans le sifflet ». Il recouvre tous les modes de dénonciation par les salariés des pratiques délictueuses au sein de leur entreprise. La Grande Bretagne est le seul pays à avoir mis en place une loi pour protéger les auteurs de whistleblowing.

II. FICHE MÉTHODOLOGIQUE

LE DÉBAT ARGUMENTÉ À L'ORAL EN EMC

Dans le cadre de votre enseignement d'EMC, vous êtes amené à réaliser une production orale sur un sujet donné à partir d'un corpus documentaire. Cet exercice est difficile car il implique de former son jugement sur une question à partir d'un corpus documentaire, d'exercer son esprit critique et développer des compétences orales. Ce guide méthodologique cherche à vous guider dans la réalisation de cette production orale.

A. Pourquoi le débat argumenté à l'oral en EMC ?

Avant d'aborder les conseils méthodologiques à proprement parler, il semble important de revenir sur le sens de cet exercice, en tant que pratique du débat et pratique de l'oral.

Tout d'abord, voyons pourquoi l'EMC cherche à favoriser le débat chez les élèves. **Le débat, qui permet de faire vivre la liberté d'expression, est l'élément essentiel de la démocratie.** Il voit s'opposer des points de vue contraires, dans le respect de nos valeurs. Le débat n'est pas seulement un affrontement d'arguments : il est surtout un échange qui permet de construire son jugement sur une question complexe, sujette à controverses. Par ailleurs, si la pluralité des opinions est une des bases de notre démocratie, ces opinions doivent tout de même rester dans le cadre défini par la loi. Il ne peut évidemment être question de défendre des points de vue racistes, sexistes, homophobes par exemple.

D'autre part, l'exercice qui vous est proposé est une production orale. Il aurait été possible de vous demander de réaliser une production écrite équivalente. Cependant, puisque **la maîtrise de l'oral est une compétence essentielle à développer**, il est utile de la pratiquer : maîtrise de la parole, respect du temps imparti, clarté dans l'expression, etc. sont autant de capacités mobilisées dans ce type d'exercice.

Ce que dit le bulletin officiel :

« Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. »

Source : <https://cache.media.education.gouv.fr>

Les étapes pour préparer son oral à l'aide du corpus documentaire

Un bon oral est un oral préparé. Il ne s'agit pas de prendre la parole immédiatement à la suite de la question posée et de la lecture du dossier documentaire. Le risque serait de formuler un propos superficiel et confus. Pour être convaincant, il faut préparer ce que vous allez dire, de manière à ce que votre position soit claire et votre propos convaincant et structuré.

1. La phase d'approche du sujet

Prenez connaissance du sujet. Il s'agit d'une question portant à controverse. En ce sens, il n'existe pas de « bonne réponse ». C'est à vous de construire votre opinion. Vous en avez déjà peut-être une : la préparation de votre oral à partir du corpus documentaire et de vos recherches personnelles permettra

de l'affiner voire, peut-être, de l'infirmier. Gardez l'esprit ouvert : cette phase de réflexion doit vous permettre de vous libérer de vos préjugés pour construire un raisonnement éclairé. Il est donc possible de changer d'avis pendant votre travail.

La première étape de votre réflexion vise à délimiter le sujet. Tout d'abord, prenez le temps de bien lire la question posée. Surlignez les mots-clés et définissez-les, au besoin en menant des recherches personnelles à l'aide d'un dictionnaire ou d'Internet. Ensuite, avant même de commencer vos recherches, notez les arguments qui vous viennent à l'esprit ainsi que les représentations que vous avez sur le sujet. Cette phase de réflexion est très importante : certes votre travail sur les documents proposés vous conduira à affiner votre pensée, mais ces documents n'épuisent pas le débat et vous devrez également prendre le temps de penser cette question par vous-même.

Une fois passé ce premier temps de réflexion, **prenez connaissance du corpus documentaire qui accompagne ce sujet.** Il propose des points de vue opposés, afin de vous **permettre une confrontation des points de vue.** Il est évidemment essentiel d'analyser ces documents comme vous le faites en histoire-géographie. Qui en est l'auteur ? À quelle date et dans quel contexte ce document a-t-il été produit ?

À qui s'adresse-t-il ? Il va de soi que la position d'une institution religieuse et celle d'une association pour le droit à mourir dans la dignité seront divergentes sur la question de l'euthanasie, c'est-à-dire de l'activité médicale visant à provoquer la mort d'un patient atteint d'une maladie incurable. De même, les *aficionados* de la tauromachie mettront en avant des arguments (économiques, culturels) en faveur de la corrida à l'opposé de ceux des associations de défense des animaux qui souligneront la souffrance des animaux et la cruauté de cette pratique.

Sur une feuille de brouillon, notez tous les arguments développés dans les documents. Voyez en quoi ils s'affrontent ou, à l'inverse, sont complémentaires. Ces arguments sont parfois accompagnés d'exemples, relevez-les également. Aussi, votre brouillon doit comporter des arguments « pour » et des arguments « contre ».

Pour prolonger et affiner votre réflexion, **vous pouvez mener des recherches par vous-mêmes au-delà du corpus documentaire.** Sur Internet, vous trouverez nécessairement de nombreux points de vue sur la question posée car elle est sujette à débat. L'esprit critique doit continuer à vous animer : soyez vigilants car vous savez que les arguments développés sur Internet sortent parfois malheureusement du cadre des valeurs démocratiques ou fournissent des informations qui ne sont pas fiables.

2. Former son jugement

Vous avez désormais recensé une grande partie des arguments en présence, il **vous faut opter pour une des positions.** Notez qu'il ne vous est pas demandé de présenter tous les points de vue, mais de défendre le vôtre, **reposant sur des arguments illustrés des exemples.**

Sur certains sujets, vous aviez déjà une idée préconçue. Cette position a pu évoluer en préparant l'oral, être renforcée, nuancée ou infirmée. Sur d'autres sujets, vous n'aviez pas de point de vue avant d'aborder cet exercice et la préparation de l'oral vous a permis de vous forger une opinion. Elle s'impose donc à vous. Enfin, il est possible que vous ne soyez pas tout à fait convaincu par les arguments en présence, que vous soyez indécis. Dans ce cas, défendez le point de vue qui vous paraît le moins éloigné de votre position.

3. Construire le plan de la présentation

Vous avez assemblé les arguments qui appuient votre position dans ce débat. Comme à l'écrit, **il s'agit désormais de les classer puis de les présenter.**

Dans un premier temps, **réunissez les arguments par type :** arguments moraux, arguments juridiques, arguments économiques, etc.

Généralement, **les arguments les plus forts se placent en début d'oral**, afin d'obtenir rapidement l'adhésion de votre auditoire. Suivent les arguments moins communs et/ou plus fins dans l'analyse. Vous pouvez également vous appuyer sur les arguments couramment développés par ceux qui s'opposent à votre point de vue afin de les contrer et d'en diminuer la portée.

N'oubliez pas **d'illustrer ces arguments par des exemples concrets** : des chiffres dont vous mentionnerez rapidement la source pour leur donner du crédit, des faits d'actualités que vous daterez et / ou situerez géographiquement afin qu'ils soient vérifiables, etc.

B. Réussir son oral

Tout d'abord, n'improvisez pas ! Il faut avoir beaucoup de suite dans les idées et une grande aisance à l'oral pour parvenir à faire un exposé sans note. En outre, cet oral se réalisant à distance, la spontanéité requise lors d'un face-à-face est moins importante.

Deux cas de figure sont envisageables. **Vous pouvez préparer une fiche avec les arguments que vous entendez développer** afin de vous appuyer dessus lors de votre présentation orale. Il faut alors écrire les grandes lignes de votre propos, ce qui vous évite la confusion et les trous de mémoire. Vous pouvez choisir également de **rédiger intégralement votre présentation** si vous ne vous sentez pas tout à fait à l'aise.

Les compétences à mobiliser

1. Bien s'exprimer

Vous vous adressez à un public, ici un correcteur. Aussi, votre propos doit être clair à la fois dans sa formulation et dans sa forme (élocution, intonation, etc.). Le choix du registre du langage est également essentiel.

- **La formulation doit faire apparaître la structure du propos**

S'agissant de la formulation, gardez à l'esprit qu'il est nécessairement plus difficile de faire apparaître la structure de son propos à l'oral. L'écrit offre en ce sens plus de facilité. Aussi, nous vous recommandons **d'annoncer clairement lorsque vous abordez une idée importante** et **de signaler dans quel moment de votre argumentation vous vous situez**.

→ Exemples :

« Premièrement, voyons les arguments moraux qui viennent soutenir la légalisation/l'interdiction de la gestation pour autrui ».

« Si je suis favorable/défavorable à ce que la politique soit un métier, c'est tout d'abord parce que... »

Par ailleurs, vous pouvez **gagner en clarté en annonçant le nombre d'arguments que vous comptez développer** dans la partie. Aussi, votre auditoire suit plus clairement votre plan et cela crée un effet d'attente qui le pousse à être attentif.

→ Exemple :

« Trois arguments soutiennent cette proposition. Le premier est... Le second argument à évoquer est... Enfin, le troisième argument... ».

Appuyez-vous sur les connecteurs logiques, qui permettent de bien faire comprendre à votre public le lien entre vos idées. En voici les grandes familles :

- Des connecteurs de cause (« parce que »)
- Des connecteurs de conséquence (« par conséquent »)
- Des connecteurs de comparaison (« comme »)
- Des connecteurs d'opposition (« cependant »)

- Des connecteurs de but (« afin que »)
- Des connecteurs d'hypothèse (« si »)
- Des connecteurs addition et/ou de classement (« et »)
- Des connecteurs d'illustration et de nuance (« en réalité »)

Enfin, faites des phrases courtes. En effet, on comprend mieux deux idées énoncées en deux phrases qu'en une seule !

• La forme doit permettre à votre auditoire de vous comprendre aisément

Rassurez-vous, il ne vous est pas demandé de maîtriser des techniques oratoires très poussées.

Cependant, **un travail sur la diction, l'intonation, le rythme de votre propos vous permettra de gagner en clarté.**

Pensez à bien articuler. Si vous avez le sentiment que votre diction doit gagner en clarté, il faut vous entraîner. Des exercices préalables sont possibles avec des phrases difficiles à prononcer, comme le célèbre : « Je veux et j'exige d'exquises excuses ». Par ailleurs, n'oubliez pas de bien dire toutes les syllabes, notamment les négations, souvent oubliées.

→ Exemple :

« Les personnes discriminées sont pas souvent » au lieu de « Les personnes discriminées ne sont pas souvent »

Adoptez un ton posé : le débat n'est pas une pièce de théâtre, inutile, donc, d'y faire des effets de scène. Cependant, votre oral ne doit pas être monotone : au contraire, il doit être rythmé. Il vous faut donc varier l'intonation. Tout d'abord, préparez votre fiche de préparation, notamment en soulignant les mots sur lesquels vous souhaitez appuyer. **N'hésitez pas à marquer des respirations, des temps de pause (assez courts tout de même).**

Vous devez également veiller à adopter un débit qui ne soit ni trop lent ni trop rapide. Comptez entre 130 et 160 mots à la minute pour l'élocution. Ceci n'est qu'un ordre de grandeur, pas une contrainte absolue.

Enfin, **nous vous recommandons d'écouter votre enregistrement pour vérifier que la diction convient.** Il est normal de s'y prendre à plusieurs fois, surtout s'il s'agit de vos premiers oraux enregistrés.

• Le registre langagier

Le langage oral ne doit pas être familier ni trop soutenu. Gardez à l'esprit qu'on attend de vous le même niveau de langage que dans vos écrits – à l'exception des écrits littéraires. Aussi, le passé simple, peu courant à l'oral, risquerait de rendre votre présentation pompeuse et donc moins convaincante.

N'hésitez pas à recourir à la première personne. Cet exercice consiste à former puis formuler votre avis. Aussi, il est tout à fait naturel de dire « je ».

→ Exemples :

« Je suis favorable/défavorable à l'instauration d'un CV anonyme pour lutter contre les discriminations ».

« À mon sens, le recours au CV anonyme pour lutter contre les discriminations est une bonne/mauvaise idée ».

Peut-on utiliser l'humour dans ce type de présentation ? La question revient souvent car on oppose souvent l'humour au sérieux et à la crédibilité. Or, **bien dosé, un peu d'humour ne nuira pas à la force de votre propos, pourvu qu'il serve votre argumentation.** Mais il faut vraiment être à l'aise pour s'en emparer et il n'est évidemment pas indispensable, rassurez-vous !

2. Introduire son sujet

Les premiers mots de votre oral sont sans doute les plus difficiles à exprimer. Il faut se lancer.

Vous devez rappeler l'enjeu de votre présentation, soit en lisant le sujet de votre exposé dans sa totalité, soit en en reprenant simplement la formulation sans la forme interrogative.

→ Exemples :

« Faut-il accorder le droit de vote aux étrangers ? La question travaille aujourd'hui la société française. En effet, ... ».

« La question de l'autorisation du droit de vote aux étrangers travaille la société française. En effet, ... »

Dans tous les cas, inutile de saluer votre interlocuteur (« *Bonjour, aujourd'hui, je vais vous exposer ma position sur...* »). Évitez également de commencer par un propos lyrique en vue d'épater votre auditoire : l'efficacité et la clarté parviennent mieux à convaincre que l'esbroufe !

3. Tenir le temps imparti

Enfin, **il est essentiel de respecter le temps imparti à la prise de parole** car il s'agit d'une des compétences attendues. Plusieurs techniques existent.

La première est **de vous entraîner seul(e) chez vous en vous chronométrant**. Cet exercice est utile car il permet d'avoir une idée du temps requis pour votre présentation. Mais, en situation réelle ou enregistrée, il se peut que vous n'adoptiez pas le même ton, et que votre propos soit plus lent ou plus rapide (le plus souvent, l'élocution est plus rapide du fait de la nervosité).

Afin de vous assurer que vous maîtrisez votre temps lors de votre prise de parole si elle est **en direct, il peut être utile de vous munir d'un chronomètre** et de vérifier le temps à chaque minute environ (lorsque vous passez à un autre argument par exemple). Notez-le sur votre feuille de présentation afin de ne pas oublier.